Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

2017

Une année de l'Etat dans les Landes

Frédéric PERISSAT
Préfet des Landes

L'année 2017 aura été celle de la mise en place d'évolutions dans le fonctionnement des services de l'Etat et aura, par ailleurs, longuement mobilisé les agents autour de la gestion d'un nouvel épisode de crise de l'influenza aviaire. Si l'état d'urgence a été levé en 2017, la sécurité de nos concitoyens est demeurée un axe prioritaire de l'action de l'Etat. Les forces de sécurité agissent quotidiennement pour la sécurité de tous, dans nos villes, sur nos routes, dans les lieux touristiques et à l'occasion des grands rassemblements. Rappelons ici que le département des Landes accueille chaque année quelque 2 millions de touristes. Nos territoires doivent pouvoir compter sur la mobilisation de l'Etat.

En 2017, les collectivités locales ont pu compter à la fois sur les conseils des services de l'Etat et sur son soutien financier. La dotation d'équipement des territoires ruraux, en augmentation par rapport à l'année précédente, a permis de soutenir l'investissement public, et l'effort sera maintenu en 2018. Les politiques publiques en faveur des territoires ruraux, ont favorisé le soutien de dispositifs tels que les maisons de santé pluridisciplinaires ou des maisons de services au public. Les contrats de ruralité ont permis d'accompagner les territoires dont les actions continueront d'être financées en 2018, avec une dotation spécifique.

L'adaptation à l'ère numérique s'accélère. La modernisation des services de l'Etat se poursuit avec la mise en service des plateformes dédiées aux démarches électroniques dans un objectif d'amélioration du service. Nous resterons dans les Landes attachés à accompagner au mieux les usagers.

L'action de l'Etat ne peut se résumer dans un éditorial, tant elle est vaste. Les enjeux sont croissants, demandant adaptabilité et professionnalisme. Les chiffres et les propos développés dans ce document montrent l'engagement, le dévouement des agents de l'Etat dans leurs missions du service de l'intérêt général.

Bonne lecture à vous

SOMMAIRE

SECURITE ET PROTECTION DES POPULATIONS

page 2 – Sécurité publique et prévention de la délinquance
3 – La sécurité routière
4 – Poursuivre l'adaptation des moyens de l'Etat à la menace terroriste
6 – Garantir la sécurité lors des grands rassemblements
7 – Lutter contre les inégalités
8 – Anticiper, prévenir et gérer les crises
12 – Assurer la sécurité des installations pour une bonne protection de la population
15 – Assurer la sécurité alimentaire, la protection animale

DEVELOPPER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

18 – Mobiliser pour l'emploi, la compétitivité
et l'amélioration de l'application de la réglementation du travail
22 – Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

24 – Assurer la tenue des comptes publics, établir et recouvrer l'impôt
27 – L'accueil, l'hébergement et l'insertion
29 – L'accès au logement des personnes défavorisées
30 – L'information de la jeunesse, le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes
31 – La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

32 – La politique de la ville
35 – Le soutien aux collectivités locales
42 – L'économie agricole et la gestion durable des territoires

Sécurité publique et prévention de la délinquance

La délinquance dans les Landes en 2017

La délinquance générale est en baisse sensible : -3,03 % en zone police et -3,2 % en zone gendarmerie. Le taux d'élucidation des enquêtes est stable avec 41,32 % en zone police et 42,5 % en zone gendarmerie.

	Département des Landes	Territoire national
Types de faits	*taux pour 1000 habitants (et évolution en % par rapport à 2016)*	
Atteintes aux biens	**24,39** *(-8,3%)*	**33,61** *(-1,1%)*
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	**5,32** *(+5,1%)*	**8,76** *(+2,2%)*
Escroqueries et infractions économiques et financières	**4,46** *(-10,3%)*	**6,3** *(+2,3%)*

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

- **Les violences physiques crapuleuses** *(vols avec violences)*
- **Les violences physiques non crapuleuses** *(coups et blessures volontaires, violences intrafamiliales, violences à personnes dépositaires de l'autorité publique)*
- **Les violences sexuelles**
- **Les menaces et chantages**

- **Augmentation de 6,51% dans les Landes** *(2044 faits contre 1919 en 2016)*. Avec un taux bien inférieur à celui du national *(5,32 pour mille habitants contre 8,76)*, le département se situe au 78ème rang des départements français.
- ***Zone police :*** les AVIP sont en hausse de 14,04%, soit 96 faits supplémentaires. Le taux d'élucidation, supérieur de 9 points à celui du national, est en progression et s'établit à 69 %. Cette augmentation des AVIP s'explique notamment par une hausse des violences physiques non crapuleuses de +17,07%. En revanche, les violences crapuleuses sont stables.
- ***Zone gendarmerie :*** les AVIP sont en légère hausse de 2,35%, soit 29 faits supplémentaires. Le taux d'élucidation progresse de 11 points à 79,7% *(+176 personnes mises en cause et +67 gardes à vue)*. La zone gendarmerie enregistre également une hausse des violences physiques non crapuleuses de 10,01%, soit 68 faits supplémentaires. Les violences physiques crapuleuses enregistrent toutefois une forte baisse par rapport à l'année 2016.

Les atteintes aux biens en baisse de plus de 7%

- **Les vols avec violences** *(vols violents avec ou sans armes)*
- **Les vols sans violences** *(vols liés aux véhicules à moteur, vols par effraction, vols sans violences contre des particuliers ou établissements)*
- **Les destructions et dégradations** *(y compris de véhicules privés)*

- Sur le département, les **atteintes aux biens** sont en baisse de 7,1% *(-7,34% en zone gendarmerie et -6,44% en zone police)*.
- **Les cambriolages**, en baisse depuis 3 ans, ont augmenté de 10,89% *(+13,42% en zone gendarmerie et +1,8% en zone police)*.
- **Les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur** enregistrent une baisse de 23,56% *(-23,6% en zone gendarmerie et -13,01% en zone police)*.

Les escroqueries et infractions économiques et financières en baisse

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) sont en baisse de 9,12% *(-6,25% en zone gendarmerie et -16,6% en zone police)*. Les Landes se situent au 73ème rang, avec un taux de 4,46 pour mille habitants, contre 6,30 au niveau national.

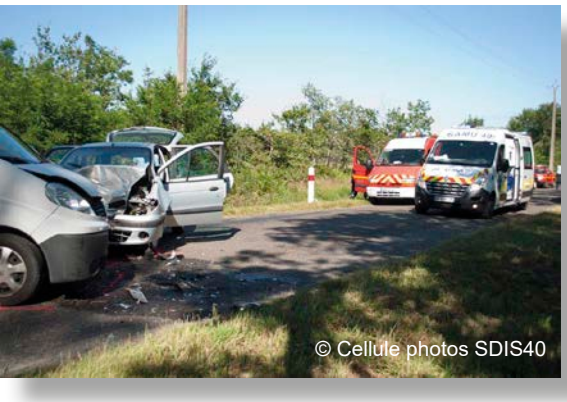
© Cellule photos SDIS40

La sécurité routière

Les chiffres de l'année

En 2017, il est à déplorer 36 accidents mortels (14 de plus qu'en 2016) soit une augmentation de 63%.
En revanche, le nombre d'accidents (169) et de blessés (191) est en baisse par rapport à l'année 2016, respectivement de -14% et -18%.

L'année 2017 est marquée par le fait que 6 personnes sont décédées alors qu'elles ne portaient pas la ceinture *(soit 15% des tués, contre 5 % en 2016)*.

En zone gendarmerie : les trois premières causes des accidents corporels sont la vitesse *(19,4%)* suivi du non-respect des règles de priorité *(16,6%)* et de l'alcool au volant *(10,1%)*.

En zone police : l'accidentologie en zone urbaine montre la vulnérabilité des usagers de deux-roues et des piétons. Le non-respect des priorités et la perte de contrôle due notamment à l'usage du téléphone au volant sont les causes des accidents les plus couramment relevées en zone urbaine.

La prévention par des contrôles routiers renforcés

- **43 451 infractions** *(+40%)* relevées par les forces de l'ordre en 2017
  - **8 477 infractions** à la **vitesse** relevées *(-2%)*
  - **3 152 infractions** à **l'alcoolémie** *(+47%)*
  - **379 infractions** à la législation sur les **stupéfiants** *(-30%)*
  - **1 846 infractions** pour non port de la **ceinture** *(+10%)*
  - **3 596 infractions** liés aux **distracteurs de la conduite** *(+24%)*
  - **1 457 infractions** *(+53%)* aux règles sur les **intersections et priorités**
- **1 550 suspensions de permis** prononcées en 2017 *(+15%)*

243 opérations de prévention sur la sécurité routières ont été organisées en 2017 sur le département, dont certaines, portées par des associations, ont été financées pour un montant de **48 800 €,** dans le cadre du **Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière**.

Organisé par l'association la Prévention routière, ***le bus des férias*** a consisté en un maillage du département, par des circuits de navettes de bus, afin de transporter les festayres sur les lieux des fêtes majeures, puis de les raccompagner. En 2017, l'Etat a subventionné cette action à hauteur de **11 000€**.

Poursuivre l'adaptation des moyens de l'Etat à la menace terroriste

Sensibiliser et former à la prévention de la radicalisation

Afin de prévenir le processus de radicalisation, un partenariat des services de l'Etat avec les collectivités territoriales ainsi que le réseau associatif apparaît indispensable.

Il est en outre nécessaire d'intervenir bien en amont en s'appuyant sur les compétences locales existantes et les moyens disponibles.

La formation des acteurs sur le phénomène de radicalisation et les moyens d'y apporter une réponse publique structurée constitue le 1er enjeu de l'action préventive.

Il s'agit, d'une part, de diffuser un socle de connaissances en la matière et, d'autre part, de préciser le rôle attendu de chacun.

En ce sens, dans le département des Landes, plusieurs actions ont été conduites avec pour objectif un maillage territorial de plus en plus fin.

Initiées en 2016 par les services de l'Etat et la Caf, des **sessions d'information** sur le phénomène de la radicalisation ont été reconduites en 2017. 8 sessions, dans lesquelles sont intervenus les services de l'Etat, l'Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation des Landes (ADAVEM 40) et la compagnie *Le Théâtre des deux mains,* ont accueilli 285 personnes.

Ces sessions d'information et de formation étaient destinées :

- aux policiers municipaux et les éducateurs référents de la PJJ,
- aux travailleurs sociaux de la Caf, du Conseil Départemental et de la MSA Sud-Aquitaine,
- aux conseillers prestations familiales en contact avec les usagers,
- aux animateurs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), de centres sociaux et espaces de vie sociale,
- aux personnels référents de l'éducation nationale (conseillers principaux d'éducation et travailleurs sociaux),
- aux animateurs d'actions du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP), du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), des Points Info Famille et autres dispositifs relevant de la parentalité, portés par la Caf, les collectivités territoriales, les fédérations d'éducation populaire,
- aux éducateurs et/ou dirigeants du milieu sportif.

Il s'agissait d'aider ces professionnels de terrain, ayant un lien de proximité avec les jeunes et les familles, à comprendre le phénomène de radicalisation, identifier les facteurs de basculement et participer à leur prévention en lien avec la cellule de suivi pilotée par le préfet.

Au plan départemental, en 2017, dans le cadre de l'appel à projets sur le **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (FIPDR), 26 demandes ont été reçues et 13 dossiers ont été retenus, avec un soutien financier de l'Etat d'un montant de **320 143€**.

Sécurisation des lieux touristiques

Le département des Landes accueille chaque année durant la période estivale près de 2 millions de touristes (avec une fréquentation élevée sur la côte).
En collaboration avec le comité départemental du tourisme et sur le critère de la fréquentation, huit lieux ont été sélectionnés et leurs gestionnaires contactés.
En 2017, 7 sites touristiques ont souhaité participer à la démarche de conventionnement puis de labellisation ***«sécuri-site»***.

Des visites des services de l'Etat, des référents sûreté de la gendarmerie ou de la police, ont été effectuées pendant l'été pour permettre l'élaboration de diagnostics de sûreté qui ont été communiqués aux exploitants.

Des réunions bilatérales avec ces derniers ont permis de déterminer les engagements respectifs des différentes parties dans ce dossier. Les gestionnaires de sites se sont montrés soucieux d'améliorer la sécurité de leur site tout en avouant se trouver démunis sur le sujet. C'est la raison pour laquelle cette démarche a été bien accueillie dans l'ensemble.
Les diagnostics de sûreté ont permis, à partir de conseils simples, de rehausser le niveau de sécurité de l'ensemble des sites et ont répondu ainsi à cette demande d'accroissement de la sécurité et de méthode à cette fin.

A ce jour, les sites effectuent les travaux préconisés par les référents sûreté et envisagent pouvoir signer la convention avant la période estivale.

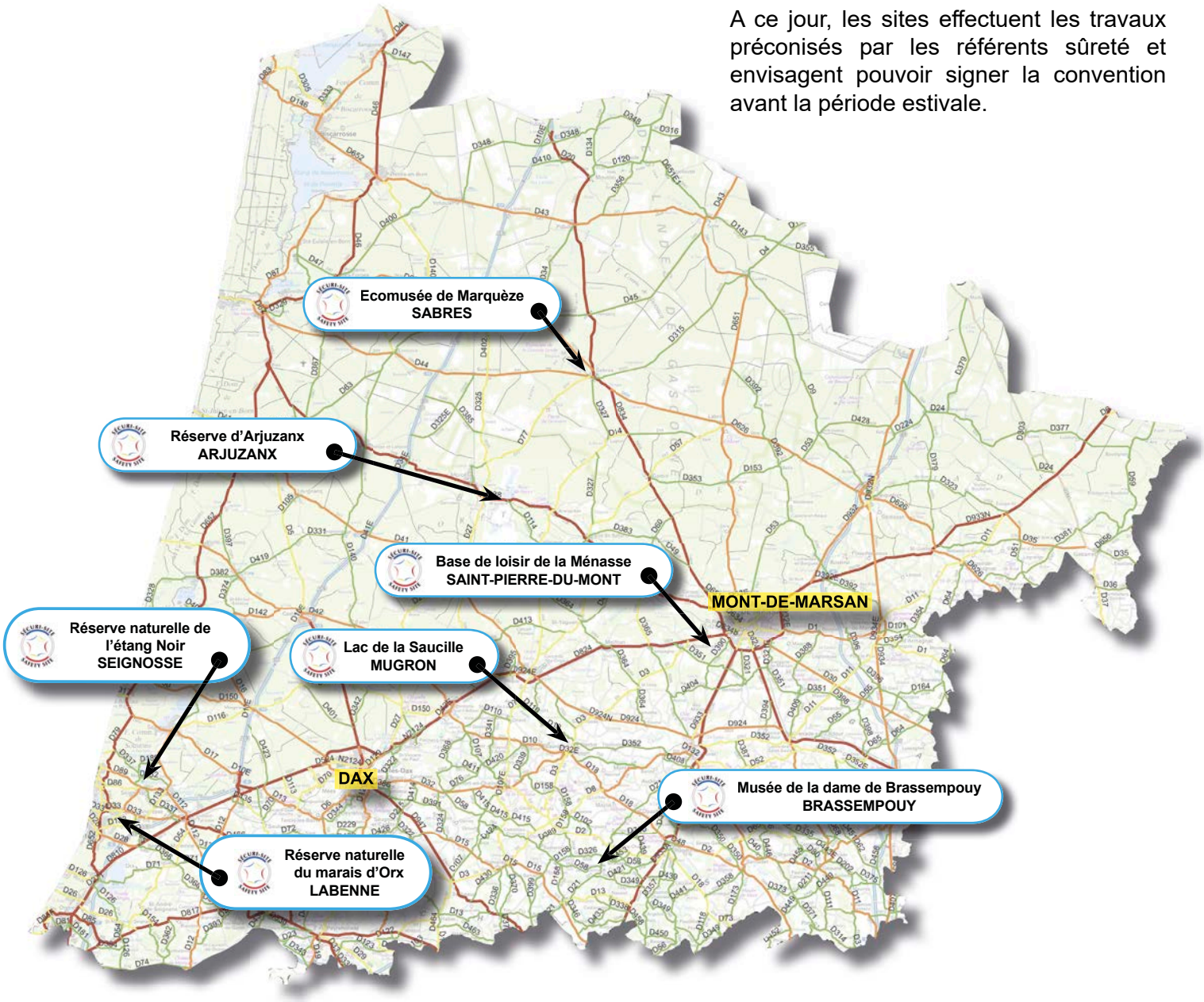

Garantir la sécurité lors des grands rassemblements

Un travail accru de sécurisation

Toutes les festivités, qui émaillent la saison estivale dans les Landes, se sont déroulées sans incident, avec une attention particulière sur les deux plus grands évènements du département que sont les **fêtes de la Madeleine de Mont-de-Marsan et la Féria de Dax** qui ont rassemblé respectivement **600 000 et 800 000 personnes**.

Sur les **5 jours des fêtes de la Madeleine**, l'Etat a mobilisé **1560** de ses **agents des forces de l'ordre** et **1740** pour les **5 jours des férias de Dax.**

Fêtes de la Madeleine de Mont-de-Marsan

forces de sécurité

1 292 policiers nationaux *(agents de brigades de sûreté urbaine, d'unités de sécurisation de proximité, des renseignements territoriaux, de la police aux frontières, d'unités de renforts zonaux, CRS et motards)*

83 gendarmes *(unités départementales et escadron de sécurité routière)*

22 douaniers

145 militaires *(dispositif Sentinelle)*

51 policiers municipaux

550 agents de sécurité privée

18 agents de la sûreté ferroviaire

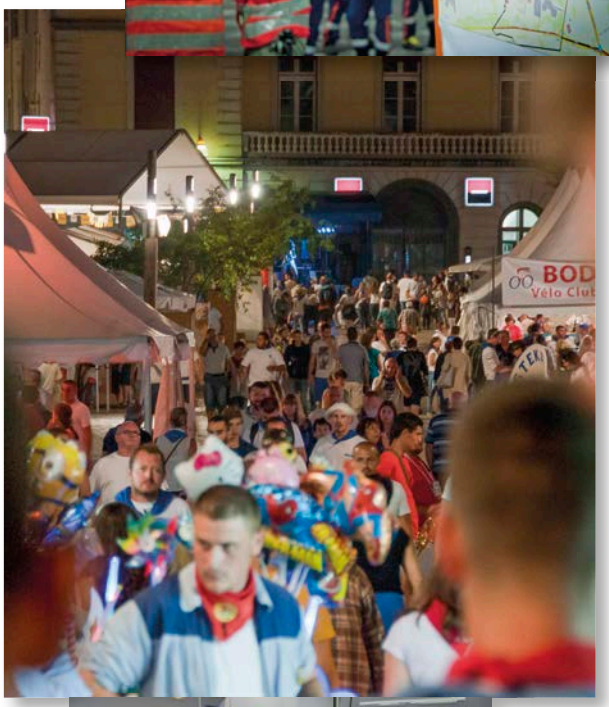

secours à la personne

298 bénévoles *(associations de protection civile)*

150 pompiers

7 agents du SAMU

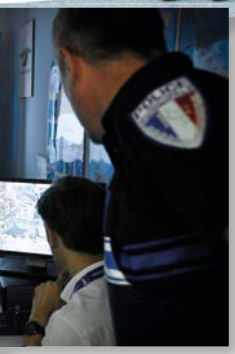

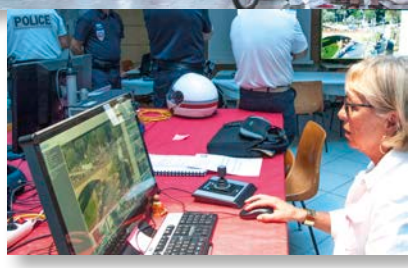

Férias de Dax

forces de sécurité

- **1 387 policiers nationaux**
- **152 gendarmes**
- **26 douaniers**
- **120 militaires**
- **75 policiers municipaux**
- **965 agents de sécurité privée**
- **59 agents de la sûreté ferroviaire**

secours à la personne

- **603 bénévoles**
- **365 pompiers**
- **10 agents du SAMU**
- **120 agents du Centre Hospitalier de Dax**

Les manifestations sportives

© Charlotte JANIN

De la course à pied aux sports mécaniques aériens, les manifestations sportives très diverses, qui ont eu lieu dans le département en 2017, ce sont **236 manifestations** sportives qui se sont déroulées dans l'**arrondissement de Mont-de-Marsan** et **166** dans l'**arrondissement de Dax**.

Un nouvel évènement remarquable en 2017, fut le **premier marathon des Landes,** qui s'est déroulé le 8 octobre.

1 240 participants étaient inscrits pour cette première édition avec 138 équipes duo, 98 quatuors et 443 classés sur le solo.

Organisé par le Stade Montois, le départ de cette course pedestre de 42km a été donné rue Victor-Hugo, en plein centre de Mont-de-Marsan, devant le bâtiment de la préfecture.

7 véhicules motorisés ont assuré la coupure des rues pour empêcher tout véhicule de pénétrer en force. **130 signaleurs** étaient prévus et se sont déplacés sur 210 postes de surveillance.

Lutter contre les inégalités

MILDECA

La mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA) anime et coordonne les actions de l'Etat en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies, en particulier dans les domaines de l'observation et de la prévention de la toxicomanie, de l'accueil, des soins et de la réinsertion des toxicomanes, de la formation des personnes intervenant dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie, de la recherche, de l'information, et de la lutte contre le trafic.

En 2017, la **MILDECA** dans le département des **Landes**, a reçu 17 dossiers dans le cadre d'appel à projet et **14 associations ont obtenu une subvention** pour un montant global de **47 448 €**.

DILCRAH

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRAH) est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'Etat en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. A cette fin, elle exerce un rôle de conseil et d'animation auprès des ministères, notamment en matière d'éducation, de police et de justice mais aussi de culture, de politique de la ville, de numérique.

La DILCRAH a vocation à être l'interlocutrice privilégiée des acteurs institutionnels et associatifs de défense des droits de l'homme et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

En 2017, la **DILCRAH** dans le département des **Landes**, a reçu 5 dossiers dans le cadre d'appel à projet et 3 associations ont été retenues avec un subventionnement global de 7 200 euros.

Anticiper, prévenir et gérer les crises

Les services de l'Etat anticipent et veillent, à l'échelon départemental, à la survenue d'évènements majeurs liés aux risques naturels et technologiques, aux risques d'attentat, à la sécurité routière. Leurs missions de prévention et d'information de la population d'évènements majeurs s'appuient sur des dispositifs de vigilance, d'alerte et d'exercices.

Vigilances et alertes remarquables de 2017

- 45 interventions du service de déminage de St-Martin-de-Seignanx.
- 1 épisode de pollution (aux particules fines et à l'ozone) sur 6 jours.
- **12 vigilances orange** *(sur 15 jours)*
  - *3 pour orage (sur 3 jours)*
  - *5 pour vent violent (sur 5 jours)*
  - *1 pour canicule (sur 5 jours)*
  - *3 pour vagues-submersions marines (sur 3 jours)*

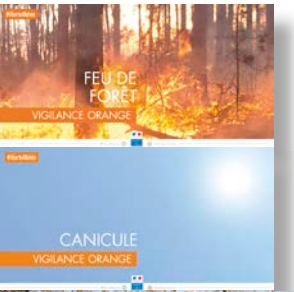

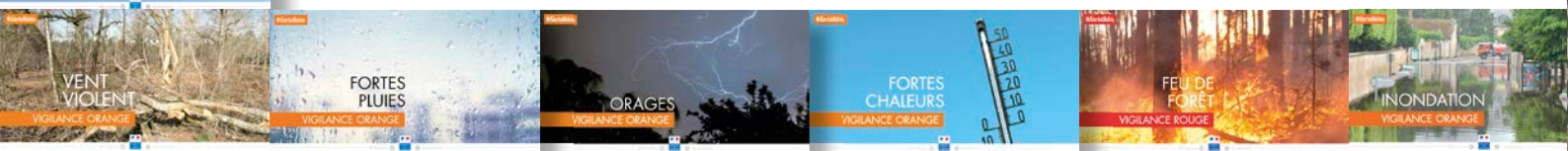

5 activations du centre opérationnel départemental (COD) à la préfecture

En janvier, lors la visite du Président de la République et les voeux aux armées à la Base Aérienne 118.

En mars, lors de la cérémonie d'hommage à M. Henri EMMANUELLI en la présence du Président de la République, du Premier ministre, du ministre de l'Intérieur, de hautes personnalités et de milliers de Landais.

En juillet, lors du passage cycliste d'une étape du Tour de France.

En octobre :
- lors de l'incendie d'un poids lourd sur l'autoroute A63, qui a entrainé la coupure de la circulation.
- lors du 1er marathon des Landes à Mont-de-Marsan.

Les exercices de sécurité civile

9 exercices réalisés en 2017

2 exercices de mise en oeuvre de **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, lors de simulations dans des entreprises industrielles à Lussagnet et à Castets.

1 exercice **PPI Interdépartemental** au barrage de Gabas, en collaboration avec les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

2 exercices *« attentat-intrusion »* dans le cadre de la mise en oeuvre de **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** : 1 dans le collège Cel Le Gaucher à Mont-de-Marsan et 1 dans le lycée Ambroise Croizat à Tarnos

2 exercices sur la thématique de la sécurité routière : accident de la route sur l'A63 et feux de forêt sur l'A65.

1 exercice avec mise en oeuvre du **plan Nombreuses Victimes (NOVI)** lors d'une simulation d'un accident routier, dans l'enceinte militaire de la direction générale de l'armement essais de missiles (DGA-EM) à Biscarrosse.

1 exercice **Incendie** à la préfecture des Landes.

Les plans communaux de sauvegarde

Sur les **330 communes** du département, **72** sont soumises à **obligation de réalisation d'un PCS** car potentiellement plus exposées à des risques majeurs naturels ou technologiques.

Les **258 autres** restent toutefois **potentiellement exposées à des risques sanitaires** et sont conscientes de l'intérêt de la mise au point de ce dispositif sur leur périmètre communal dont elles ont la responsabilité.

Les services de l'Etat et l'association des maires des Landes soutiennent et aident les communes pour la réalisation de leurs PCS.

73 PCS obligatoires
(la commune fusionnée de Rion-des-Landes ayant 2 PCS)
- **70 réalisés** *(96%)*
- **3 en cours** *(4%)*

258 PCS conseillés
- **140 réalisés** *(54%)*
- **36 en cours** *(14%)*
- **82 non réalisés** *(32%)*

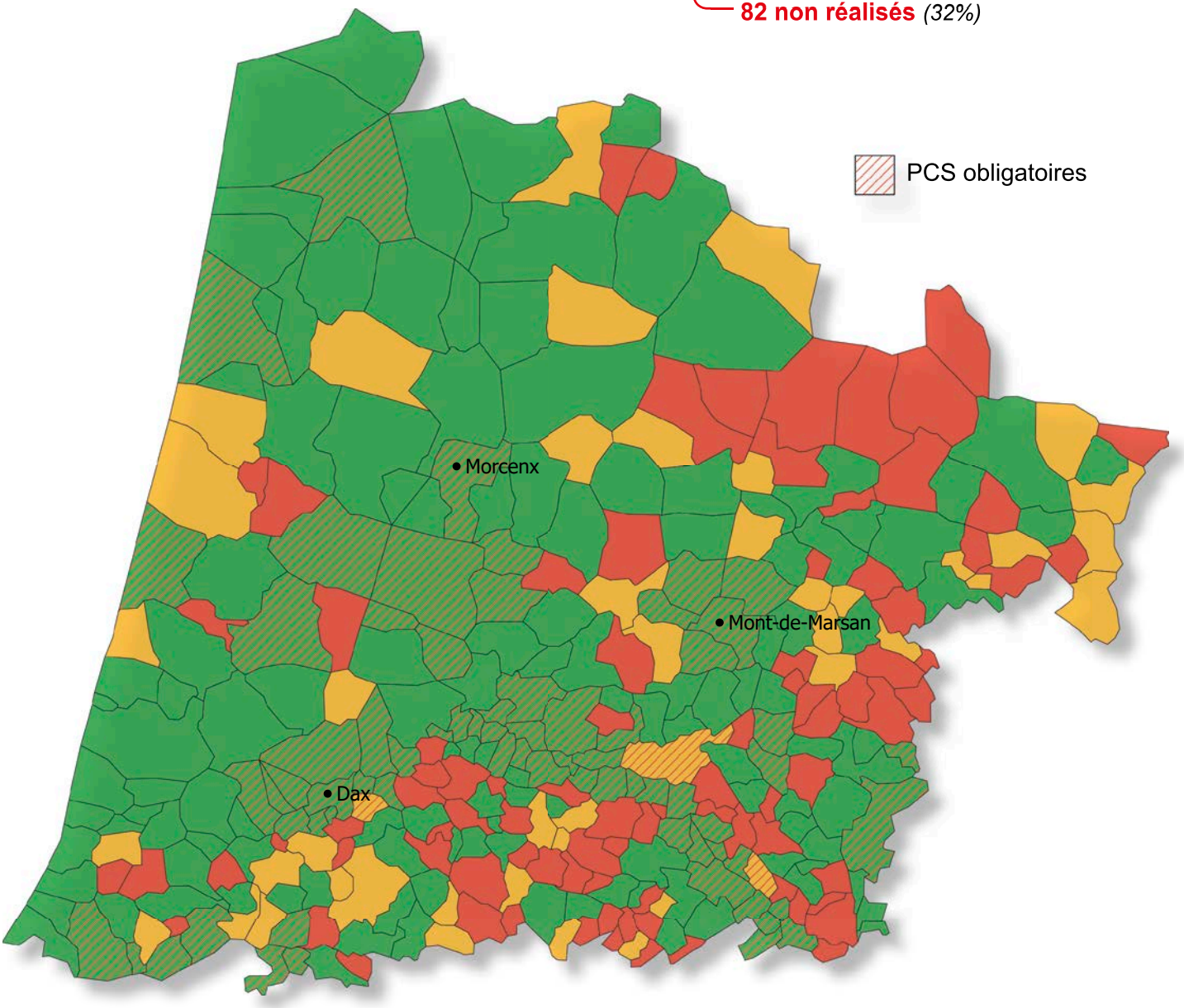

Les établissements recevant du public

Pour assurer un meilleur suivi du respect des règles de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), la politique d'information des élus a été renforcée.

La veille réglementaire mise en place depuis plusieurs années en liaison avec le bureau prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours ne fait qu'optimiser ce suivi. Le Guide de l'élu, consultable sur le site Internet de la préfecture, est régulièrement mis à jour.

3 839 ERP recensés en 2017, **739 visités** *(+36%)* donnant lieu à **9 avis défavorables** *(-244%)*

Le secourisme

La préfecture organise chaque année l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) avec le concours des communes gestionnaires de piscines municipales.

88 diplômes du BNSSA délivrés

32 diplômes du BNSSA renouvelés

121 lauréats qui ont ainsi pu postuler à un emploi de surveillant de baignade de plage ou de piscine pendant la saison estivale.

© J.Ph.Plantey

La sécurité des baignades

2 millions de touristes chaque été

106 km de plage
sur 15 communes du littoral

36 postes de secours
42 zones de baignade surveillée
316 nageurs sauveteurs et maîtres nageurs sauveteurs **dont 58 CRS**

12 plans d'eau intérieurs
sur 12 communes

18 postes de secours
18 zones de baignade surveillée
45 nageurs sauveteurs et maîtres nageurs sauveteurs

Aucune noyade n'est à déplorer dans le bilan du dispositif estival de sécurité 2017, sur les plages du littoral et de bords de lacs du département.

Assurer la sécurité des installations pour une bonne protection de la population

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**.

On distingue les **risques accidentels** (explosion, fuite de produits toxiques, incendies) et les **risques chroniques** (exposition prolongée à de très petites quantités de polluants susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations).

Identification des installations classées

Les **activités relevant de la législation des installations classées** sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un **régime de déclaration ou d'autorisation** en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- *Déclaration :* pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.

- *Enregistrement :* conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées *(47 établissements dans les Landes relèvent de ce régime)*.

- *Autorisation :* pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement *(212 établissements dans les Landes relèvent de ce régime)*.

La législation des installations classées confère à l'Etat des pouvoirs :

- ***d'autorisation ou de refus d'autorisation*** de fonctionnement d'une installation : à compter du 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la règlementation ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'Autorisation Environnementale. La réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et des chantiers de simplification de l'administration menés par le Gouvernement,
- ***de réglementation*** (imposer le respect de dispositions techniques),
- ***de contrôle,***
- ***de rappel à la loi*** (mise en demeure), ***de sanctions administratives*** (consignation, amende, astreinte journalière, fermeture…) et ***pénales*** (procés-verbaux de délits ou de contraventions).

Etablissements Seveso

Parmi les sites **ICPE soumis à autorisation**, les sites dits **Seveso** *(terme issu de la Directive du même nom adoptée en 1982)* sont ceux pouvant présenter un **risque technologique majeur**.

Ce risque définit un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Selon les conséquences des évènements accidentels qui peuvent s'y produire, les établissements sont classés **Seveso Seuil bas** ou **Seveso Seuil haut**.

Ces établissements doivent recenser les **substances dangereuses** présentes sur leur site tous les 4 ans et réviser leur **politique de prévention des accidents majeurs** (PPAM) tous les 5 ans.

Par ailleurs, les établissements Seveso Seuil haut doivent :

- mettre en oeuvre un Système de Gestion de la Sécurité (SGS),
- réviser tous les 5 ans leur étude de dangers,
- disposer d'un **Plan d'Opération Interne (POI)** qui est un plan d'urgence interne et d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui est un plan d'urgence externe.

Pour les établissements Seveso Seuil haut, **la loi «Risques»** a prévu la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation à leurs abords : les **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**. Obligatoires pour les établissements qui existaient en 2003, ces PPRT ont pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme et mieux encadrer l'urbanisation future.

Le département des **Landes** compte **11 établissements Seveso Seuil Haut** et **5 établissements Seveso Seuil Bas**.

Les principales activités de ces établissements sont la chimie et la chimie du bois, le stockage de liquides inflammables aériens, le stockage de gaz aériens et souterrains et le stockage de céréales.

A l'instar des établissements classés Seveso (en raison des risques accidentels), les établissements relevant de la **directive relative aux émissions industrielles** ***(ou directive IED)*** sont ceux présentant des **impacts potentiels en matière de risques chroniques**. Cette catégorie concerne **36 établissements** industriels dans le département.

Bilan des instructions

12 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été instruits, conduisant à réglementer l'exploitation de 9 établissements *(5 en autorisation et 4 en enregistrement)* dont 3 concernant de nouveaux établissements.

Un dossier à la loupe :

Une demande d'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation à Bénesse-Maremne a été accordée en mars 2017. 4ème méthaniseur industriel autorisé dans les Landes, il a pour but de produire du biométhane qui sera ensuite injecté au sein du réseau de distribution de gaz.

Ce biométhane sera produit à partir du traitement :

- de déchets végétaux de l'industrie agro-alimentaire (rafles et spathes de maïs doux broyés, déchets issus de la transformation des haricots verts, contenus des boîtes déclassées de maïs doux, boues de station d'épuration industrielle, jus de pressage),
- de déchets provenant d'exploitations agricoles (fumiers, lisiers et déchets végétaux),
- de déchets provenant de l'industrie agro-alimentaire animale ou de déchets d'abattoirs.

Bilan des contrôles

100 contrôles effectués **en 2017**.

17 arrêtés préfectoraux avec suites administratives et/ou pénales *(15 pour mises en demeure, 1 d'urgence et 1 de mesures conservatoires).*

2 procès-verbaux de contraventions et **3** de délits.

CODERST

Les membres du **Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques** (CODERST) se sont réunis **10 fois** en 2017.

21 dossiers leur ont été **présentés**.

6 dossiers ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral d'autorisation.**

5 dossiers ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral d'enregistrement**.

10 dossiers ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral complémentaire**.

Exemple d'avis favorable :

La commission a dû statuer sur la demande d'un exploitant dans sa démarche de dévelopement et d'investissement.

Ce dernier a démontré aux membres de la commission, qu'à travers 6 millions d'euros d'investissement dans le redimensionnement de sa station d'épuration, il pourrait augmenter ces rejets acqueux, après traitement, dans un cours d'eau avec une réduction de 75% de leur concentration en Composés Organiques Volatils (COV), en comparaison des taux actuels dans ses rejets.

Après vérification que les valeurs de rejets projetées permettent d'assurer l'absence d'impact sur le milieu et qu'elles sont inférieures aux seuils imposés par la réglementation, les membres du CODERST ont émis un avis favorable.

Assurer la sécurité alimentaire, la protection animale

L'année 2017, comme en 2016, a été une nouvelle fois profondément marquée par l'influenza aviaire, qui a nécessité une forte mobilisation des agents des services de l'Etat de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), de la direction départementale des territoires de la mer (DDTM) et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

La crise aviaire en 2017

- **300 foyers** déclarés
- **2,8 millions d'animaux euthanasiés** *(issus des foyers identifiés d'influenza aviaire et des exploitations situées dans le périmètre du dépeuplement préventif)*
- **267 communes** placées en zone de protection ou de surveillance
- **un vide sanitaire de 2 mois**

103 millions d'euros de soutien financier de l'Etat dans les Landes

- **6 600 000€** de prise en charge des prélèvements, frais de laboratoires et vétérinaires, euthanasie des animaux et nettoyage des exploitations
- **75 000 000€** ou **3172 dossiers d'indemnisation** *(indemnisations versées au titre de la valeur des animaux euthanasiés et des pertes économiques des exploitants)*
- **3 990 000€** ou **457 entreprises** qui ont bénéficié de la **mesure de l'activité partielle.** L'Etat (avec l'Unedic) ayant ainsi permis la **préservation de 2528 emplois**
- **12 850 000€** ou **42 dossiers** d'aides financières et d'avances de trésorerie pour les accouveurs
- **430 000€ de report d'échéances fiscales** concernant 105 dossiers d'exploitants de toute la filière avicole
- **5 100 000€** ou **447 dossiers subventionnés** pour les investissements de biosécurité dans les exploitations
- **442 visites d'exploitations** pour accompagner les exploitants dans leur démarche de respect et de mise en application des mesures de biosécurité

Les **abattoirs de volailles maigres et de palmipèdes** ont vu leur tonnage **chuter de 34%** en 2017 *(après une première baisse du tonnage de 35% en 2016 pour les abattoirs de palmipèdes)*, parfois de manière très importante pour certains établissements, en raison du dépeuplement massif des canards et de l'arrêt pendant plusieurs mois des abattoirs de palmipèdes, mais aussi de l'interdiction de remise en place de toute volaille pendant plusieurs mois, qui a impacté l'activité des abattoirs de volailles maigres.

La filière « **abattage boucherie** » enregistre en revanche une **hausse de 10%** avec une grande disparité entre les 2 abattoirs du département *(+35% pour celui de Mont-de-Marsan et -4% pour celui de Hagetmau).*

Il en découle aussi une **baisse des certificats pour l'export de 7%** avec un nombre de **2 097 certificats** *(-57% en 2 ans en raison de la perte du statut indemne d'influenza aviaire de la France fin 2014)*, qui attestent de la conformité à diverses spécifications fixées par les pays de destination.

20 contrôles physiques à l'exportation ont été réalisés en 2017, *soit 1% des lots.*

12 demandes de certification enregistrées ont fait l'objet d'un refus *(mentions sanitaires non certifiables ou marchandises déjà expédiées).*

La sécurité alimentaire

404 inspections en 2017

- 332 inspections programmées *(+9%) (référentiel de surveillance national obligatoire)*
- 40 inspections de re-contrôles *(suite à des contrôles précédents défavorables)*
- 16 inspections d'agrément
- 12 inspections dans le cadre de plaintes
- 4 inspections dans le cadre d'une Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC)

176 avertissements
50 procédures administratives de mise en demeure *(+26%)*
4 suspensions d'agrément sanitaire européen
5 fermetures administratives *(restaurants)*
40 procès-verbaux de constatation d'infractions transmis au procureur de la République *(+222%)*

Les plans de surveillance et les plans de contrôle

Dispositif de surveillance de la contamination

529 prélèvements et analyses *effectués chez les bovins, chevaux, porcs, gibiers, volailles, poissons, coquillages, lait, oeufs et miel.*

Faits marquants :

- résultats, non conformes, d'analyse au mercure sur des poissons, qui ont donné lieu à une procédure nationale de retrait-rappel.
- mise en évidence d'une pratique non conforme d'usage des antibiotiques dans l'élevage d'un producteur.

Des productions primaires animales et denrées alimentaires
(d'origine animale, nationales ou importées, à tous les stades de la chaîne alimentaire)

Des productions primaires végétales
(exploitations agricoles)

Des aliments pour animaux

Les autres prélèvements

- **551 prélèvements** *(+17%)* réalisés pour la recherche de l'**Encéphalopathie Spongiforme Subaiguës Transmissible** dans les abattoirs de Mont-de-Marsan et Hagetmau *(45% des analyses concernent les animaux tués en urgence ou taureaux issus de corridas)*
- **1 022 prélèvements** réalisés pour la recherche de **Trichines**
- **249 prélèvements** réalisés pour la recherche de **Tuberculose**

L'Opération Alimentation Vacances (OAV) et l'Opération Interministérielle Vacances (OIV)

Services vétérinaires

152 établissements contrôlés *(+85 %) de la restauration commerciale (notamment des férias), des étals de 6 marchés du département, de centre de vacances et du transport.*

40 suites administratives

- 23 mises en demeure de procéder à des actions correctives
- 4 fermetures administratives
- 13 procès-verbaux

Service de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

269 établissements contrôlés

101 suites administratives

- 72 avertissements
- 16 injonctions
- 1 fermeture administrative
- 12 procès-verbaux

L'Opération Fêtes de Fin d'Année

Services vétérinaires

92 inspections *ont été réalisées concernant des établissements de production de produits festifs, de producteurs d'huîtres, de restauration commerciale ou des métiers de bouche.*

14 suites administratives

- 10 mises en demeure de procéder à des actions correctives
- 4 procès-verbaux

Service de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

79 établissements contrôlés

33 suites administratives

- 22 avertissements
- 1 procès-verbaux

Mobiliser pour l'emploi, la compétitivité et la réglementation du travail

Favoriser l'emploi : les politiques de soutien et l'appui aux porteurs de projets

1 666 contrats aidés signés en 2017

Les objectifs fixés pour le département des Landes pour les contrats aidés ont été dépassés. Ainsi, ce sont **234 conventions Emplois d'Avenir**, **1 270 Contrats d'Avenir** et **162 Contrats d'Initiative Emploi** signés en 2017.

1 420 contrats d'apprentissage, soit une hausse de plus de 10 %

Dans les Landes, le nombre de **contrats d'apprentissage** signés en 2017 est en **hausse de plus de 10 %**. Cette augmentation concerne principalement les contrats enregistrés par l'administration publique *(+ 18%).* Viennent ensuite la Chambre des Métiers et de l'Artisanat *(+ 14 %),* la Chambre d'Agriculture *(+ 9%)* et la Chambre de Commerce et d'Industrie *(+ 3%)*.

Par ailleurs, 8 cellules mensuelles «apprentissage» ont eu lieu en 2017, réunissant les trois chambres consulaires, l'ensemble des CFA et les prescripteurs du service public de l'emploi autour des services de l'Etat et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre des cellules, 75 offres et 73 demandes difficiles à satisfaire ont été traitées. 59 % ont trouvé satisfaction. Le Conseil régional amplifie la démarche fin 2017 et propose la mise en place d'un important forum d'apprentissage, en s'adossant sur la cellule des Landes et en modélisant son fonctionnement pour le dupliquer à l'avenir.

1 400 000€ pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi dans le département

L'Etat, très concerné par ce soutien à l'emploi des jeunes, a attribué **1 428 300€** à la **Mission Locale des Landes**, à travers différents **dispositifs d'insertion pour les jeunes, dont :**

- la **Garantie Jeunes** avec **301 entrées** dans le dispositif en 2017. **740 jeunes** ont bénéficié de la Garantie Jeunes **depuis** son lancement en **2015** pour le département des Landes.
- l'**initiative pour l'emploi des jeunes** : **49 jeunes** accompagnés par la **Mission locale en 2017** et **140 jeunes** orientés vers ce dispositif depuis 2015.

Le dispositif des **aides à l'embauche aux entreprises** a permis d'attribuer 5 783 aides en 2017 soit un cumul de 12 720 depuis le début du dispositif. Interrompu en juin 2017, ce dispositif a bénéficié surtout aux très petites entreprises pour des embauches majoritairement réalisées en CDI *(56 % des contrats concernés).*

Plan 500 000 formations :

Le plan 500 000 formations a été reconduit pour le premier semestre 2017 soit «**165 000 formations»**. L'Etat, la région Nouvelle-Aquitaine, les partenaires sociaux et Pôle emploi, se sont engagés pleinement dans la poursuite de ce plan, avec un objectif de 13 389 entrées en formation supplémentaires sur cette période.

Pôle emploi a ainsi proposé 6 694 entrées en formation supplémentaires, ce qui a porté son offre de formation à 15 569. La Région a proposé 6 695 entrées en formations supplémentaires, portant ainsi son offre de formation à 25 287. Ces 14 000 nouvelles places de formation en Nouvelle-Aquitaine, se sont adressées à toute personne en recherche d'emploi.

3 395 462€ pour l'insertion par l'activité économique

16 ateliers chantiers d'insertion (ACI)
- accueillant 430 personnes
- 2 947 462€ d'aide de l'Etat

4 Associations intermédiaires (Ai)
- accueillant 716 personnes
- 166 783€ d'aide de l'Etat

7 entreprises d'insertion (EI)
- accueillant 116 personnes
- 589 162€ d'aide de l'Etat

2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- accueillant 85 personnes
- 42 254€ d'aide de l'Etat

En 2017, **1347 personnes** ont été **accueillies** et **accompagnées** vers l'emploi par les dispositifs d'insertion par l'activité économique, dont 384 bénéficiaires du RSA, 189 issues des quartiers prioritaires de la ville et 120 ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.
Sur un total de 374 sorties, 218 sont des sorties dynamiques avec un accompagenement vers un autre dispositif d'insertion ou de formation.

L'insertion des travailleurs en situation de handicap

Le département des Landes compte **4 entreprises adaptées**, dont le volume d'heures de travail effectuées par des personnes en situation de handicap représente l'équivalent de **178 salariés à temps plein**.
En 2017, l'Etat dans le département a soutenu ces entreprises à hauteur de **2 346 500 €** pour les aider à aménager les postes de travail et prendre en compte des situations individuelles spécifiques.

Favoriser la compétitivité des entreprises landaises :

Par une meilleure connaissance du tissu industriel

Afin d'assurer le déploiement de la politique économique nationale sur le territoire et également de faire remonter les informations nécessaires à l'ajustement de cette politique aux réalités du terrain, des visites d'entreprises sont réalisées chaque année. Pour l'année 2017, ce sont **54 visites d'entreprises** qui ont été réalisées soit par la chargée de mission basée dans les Landes, soit par les référents filières basés à Bordeaux, Limoges ou Poitiers.

Une attention particulière a également été portée aux 3 *clusters* landais.

L'ensemble des visites réalisées sont l'occasion d'**informer les dirigeants** rencontrés des principales mesures du pacte de responsabilité, de la simplification administrative, des appels à projets, à manifestation d'intérêt et actions du programme d'investissement d'avenir (PIA), ainsi que de l'évolution des dispositifs de soutien de l'emploi et de l'investissement.

Focus sur la **French Tech-Ocean Tech** : la côte Atlantique, des Landes au Pays Basque Espagnol, est l'épicentre de l'industrie du surf en Europe. Une filière industrielle qui compte tenu de son poids économique (2,8 Md€) et social (5 000 emplois) ambitionne de positionner cet espace transfrontalier, comme le centre de référence mondial pour la conception numérique de nouveaux produits et services.

« L'Ocean Tech » a été labellisée **Ecosystème French Tech** fin juillet 2016 et peut ainsi offrir aux entreprises innovantes des filières Océan, Glisse et activités aquatiques un accompagnement encore plus efficace.

Le label **entreprise du patrimoine vivant** (EPV) est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence : pour les Landes, 6 entreprises sont labellisées EPV (ou en voie de l'être).

Par un soutien à l'investissement

3 dossiers d'aide à la réindustrialisation (ARI) sont actuellement en cours pour un montant total d'aides de **12 200 000 €** dans le cadre de ce dispositif. Un nouveau dossier est en cours d'instruction, pour une société qui développe un film plastique innovant.

Les ARI en cours visent au soutien de la compétitivité de la filière Bois par des aides à l'investissement pour l'amélioration (essentiellement) du rendement bois.

Par la promotion et l'expertise du crédit impôt-innovation (CII)

Ce crédit, uniquement destiné aux PME, est une extension du crédit d'impôt recherche (CIR) à l'innovation. Dans le département, la demande de présentation aux entreprises du dispositif et l'expertise sur les dossiers sont en forte croissance : 12 projets ont été expertisés en 2017.

Par la préservation des emplois et de l'activité

Au titre de l'**activité partielle**, **501 décisions d'autorisations** ont été adoptées en 2017, **1 533 décisions d'indemnisation** représentant une aide directe de **4,09 millions d'euros**, essentiellement dans la filière canard gras.

457 décisions d'autorisation *(soit 91% du total)* et **4 millions d'euros** *(près de 98 % du total)* concernent le seul secteur du canard gras *(pour mémoire la crise H5N1 de 2016 impliqua 255 décisions d'autorisation et une aide de 2,1 millions d'euros)*, ce qui a permis la **préservation de 7677 emplois**.

L'activité développée pour la préservation des emplois et de l'activité se décline également avec :

- **La veille économique** sur la situation des entreprises en difficulté : 8 visioconférences du commissaire au redressement productif (CRP), 8 réunions du comité de veille du préfet des Landes, des remontées d'information ou d'analyses au réseau veille économique du CRP et du préfet de département, des diagnostics économiques proposés et réalisés. Concernant les entreprises en difficulté, la connaissance du tissus local permet une remontée d'informations rapide et un appui efficace au CRP. Un travail collaboratif est actuellement en cours sur la détection et le traitement des signaux faibles de difficultés.

- **L'appui à l'adaptation des entreprises** avec la validation d'accords de contrats de génération (83 embauches de salariés juniors)

- **L'agrément en statut de SCOP** (19 renouvellements d'agrément)

- **Le contrôle et l'accompagnement des licenciements économiques**, dont 2 Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont été instruits concernant 112 emplois supprimés sur 567 emplois inscrits à l'effectif des entreprises concernées, 7 lettres d'observations établies, 1 décision d'homologation et 1 décision de validation.

La mission d'inspection de la législation du travail

L'année aura été marquée par les travaux de redécoupage des Sections d'inspection du travail suite à la suppression d'une Section à compter de décembre 2017, portant ainsi le nombre d'agents de contrôle dans le département des Landes à 10.

Ces travaux ont également abouti à identifier deux Sections compétentes pour les activités de transport et une autre en transport d'énergie.

Les chiffres de 2017

- **748** contrôles
- **248** enquêtes
- **96** réunions CHSCT
- **93** enquêtes sur des licencements de salariés protégés
- **8** signalements
- **174** décisions
- **36** procès-verbaux
- **6** rapports en vue d'une amende administrative
- **2** rapports en vue d'une amende administrative pour défaut de déclarations de détachement
- **4** rapports en vue d'une amende administrative pour défaut de document de décompte du temps de travail

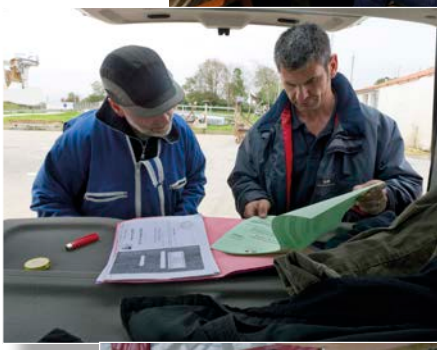

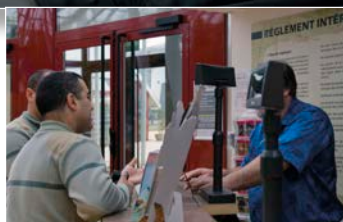

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

544 volontaires en service civique

Le **service civique** est un moyen pour renforcer le sens civique des volontaires et les sensibiliser sur les enjeux de la **citoyenneté**.

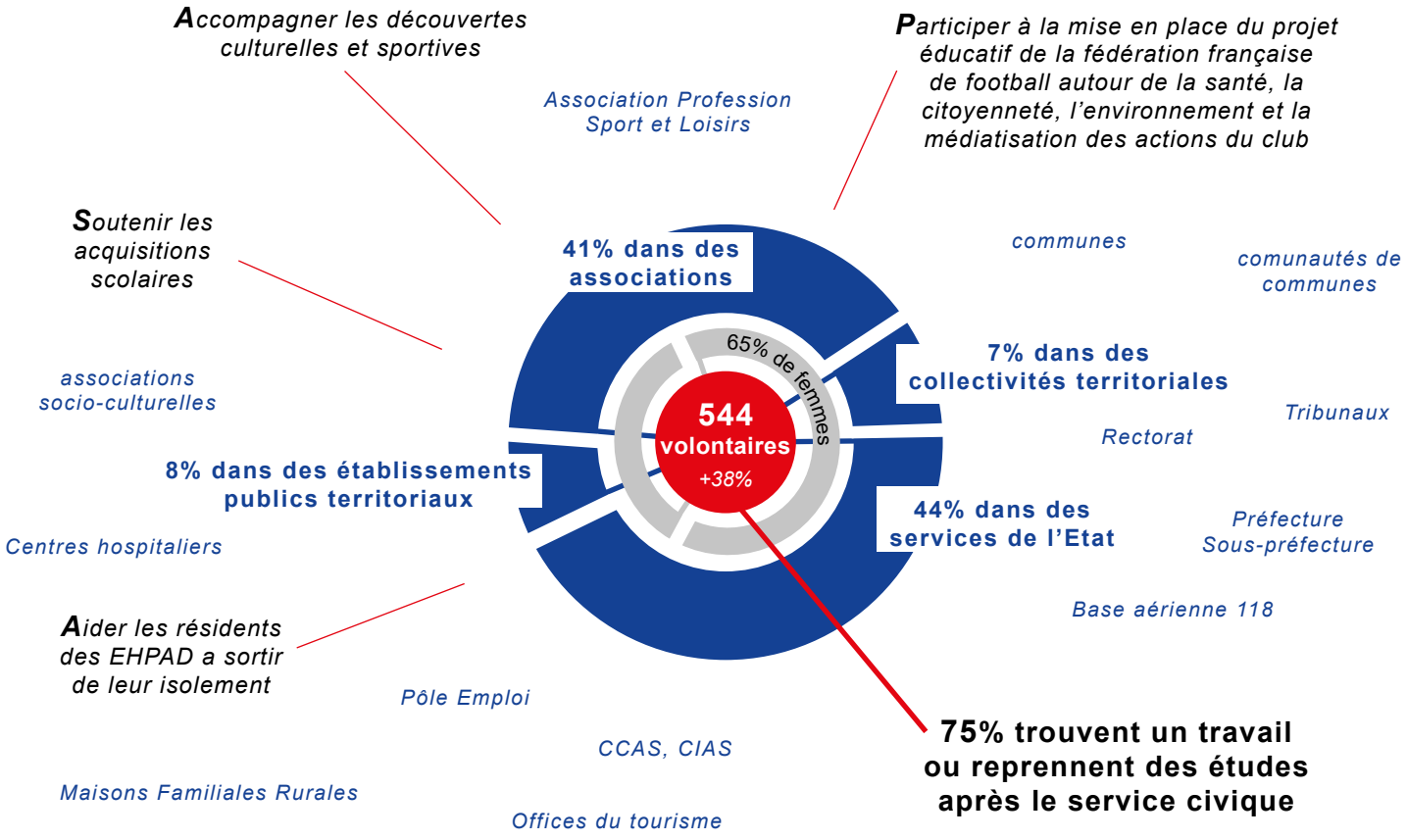

La DDCSPP a participé aux **10 formations civiques et citoyennes** organisées par la Ligue de l'Enseignement, dont ont bénéficié **159 volontaires,** et aux **6 formations de tuteurs de base ou d'approfondissement** *(pour une cinquantaine de structures d'accueil de volontaires)*, qui ont été suivies par **95 tuteurs**.

SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Renforcé par la **loi Egalité et Citoyenneté** en janvier 2017, le dispositif du service civique est complété d'un **comité de coordination départementale**, depuis décembre 2017, pour mobiliser l'ensemble des partenaires et permettre à chaque jeune de réaliser une mission de service civique.

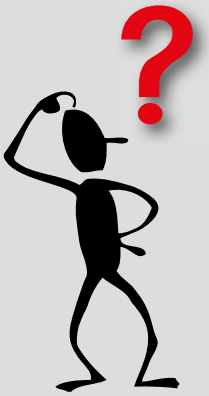

Comité de coordination départementale du service civique

Il doit permettre de **coordonner les partenaires** et **répartir les rôles** au profit d'un **développement efficace** du service civique dans les Landes.

Cette instance permet aussi de coordonner les associations, les collectivités territoriales *(et leurs groupements)* et les personnes morales susceptibles de recevoir l'agrément en engagement de service civique.

2 groupes de travail - 4 finalités

Promotion de l'engagement de service civique et de toutes les formes d'engagement citoyen

Qualité de la formation civique et citoyenne suivie par les volontaires et développement de la formation des tuteurs

Promouvoir et valoriser le service civique

Veiller à l'égal accès des citoyens au service civique

Assurer la mixité sociale des engagés du service civique

Contribuer à l'organisation de la formation civique et citoyenne dans le département

Assurer la tenue des comptes publics, établir et recouvrer l'impôt

Apporter une offre de services étendue à des publics divers

Les usagers particuliers

En 2017, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a traité 240 000 déclarations de revenus. Elle a émis 577 000 avis d'imposition en matière d'impôt sur le revenu et contributions sociales, taxes foncières et d'habitation, pour près de 750 millions d'euros.

La déclaration des revenus (avril-juin) ainsi que la période consécutive à la réception des avis d'imposition (dernier quadrimestre) constituent les temps forts de la relation avec les usagers particuliers. Plus de 40 000 personnes ont ainsi été reçues dans les services de la DDFiP durant chacune de ces campagnes.

La dématérialisation axe essentiel de la relation avec l'usager

Pour la 1ère fois, en 2017, le nombre de déclarants en ligne à l'impôt sur le revenu a été supérieur à celui de déclarants papier (134 500 soit 56%). Cette augmentation s'explique par l'abaissement progressif du seuil de déclaration en ligne obligatoire mais aussi par la simplification continue des procédures de télédéclaration.

En 2019, la télédéclaration sera obligatoire pour les particuliers. Pour les principaux impôts professionnels, le recours aux téléprocédures pour déclarer et payer est par ailleurs déjà systématiquement requis. Les échanges entre l'administration et les professionnels s'en trouvent simplifiés. Des tâches répétitives de saisie ont aussi pu être supprimées.

La DDFiP accompagne par ailleurs les ordonnateurs locaux vers la dématérialisation complète de leurs échanges.

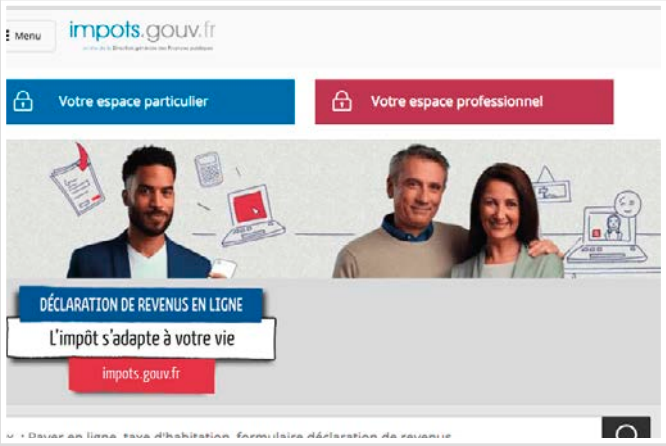

Les usagers professionnels

Avec plus de 40 000 établissements, publics ou privés, les Landes présentent un tissu économique particulièrement dense et diversifié. Les impôts des professionnels ont représenté 690 millions d'euros en 2017 (principalement TVA et impôt sur les sociétés).

La DDFiP participe pleinement à la politique de soutien aux entreprises (octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales dans le cadre des commissions des chefs de services financiers, dispositifs de prévention et de soutien des entreprises en difficulté au sein des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises, moratoires accordés dans le cadre de la grippe aviaire).

La révision des valeurs locatives des locaux des professionnels

Pour la 1ère fois depuis 1970, les valeurs locatives des locaux professionnels, servant de base au calcul des taxes foncières et de la contribution foncière des entreprises, ont été effectivement révisées au 1er janvier 2017. Elles sont dorénavant assises sur des valeurs calculées à partir de loyers réels constatés.

Accompagner les collectivités locales

La DDFiP des Landes gère près d'1,2 milliard de recettes, et autant de dépenses, pour le compte des collectivités du département et de leurs établissements, au travers de près de 1600 budgets.

Généraliser la dématérialisation des échanges

Les lois MAPTAM et NOTRé des 27 janvier 2014 et 7 août 2015 prévoient, respectivement au 1er janvier 2017 et 1er janvier 2019, la mise en place d'échanges totalement dématérialisés entre ordonnateurs et comptables pour les plus grandes entités.

Au cours de l'année 2017, des progrès significatifs ont été réalisés dans la voie de cette dématérialisation.

La quasi totalité des budgets a ainsi été transmise sous format PES V2 (protocole d'échange standard entre l'ordonnateur et le comptable). La dématérialisation des pièces justificatives est de même très bien engagée : 93,69 % des budgets comportaient, à fin 2017, au moins une pièce justificative dématérialisée. Le taux d'utilisation de la signature électronique a de même fortement augmenté en 2017 (63,13%).

En matière de promotion de la facture électronique, les actions initiées en 2016 ont de même permis des progrès importants (76 057 factures reçues contre 1 479 au 31 décembre 2016).

La mise en place des moyens de paiement automatisés affiche cette année encore une belle progression au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre2016 (+15% en nombre et +21% en montant).

Apporter une expertise en matière de fiscalité directe locale

En 2017, la DDFiP a pris en charge près de 520 millions d'euros d'impôts locaux pour le compte des collectivités du département.

Dans un contexte budgétaire contraint, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent pouvoir disposer d'une analyse précise de leurs ressources fiscales.

En plus de ses missions traditionnelles de contrôle et de notification des bases prévisionnelles des impôts directs locaux, et de gestion des avances aux collectivités, le service de la fiscalité directe locale assure une mission de conseil fiscal et financier au travers du suivi du dispositif départemental de réalisation des analyses financières, des problématiques liées à l'endettement des collectivités, du réseau d'alerte et des études préalables à la mise en œuvre des opérations inscrites dans le schéma départemental de coopération intercommunale.

Toutes ces actions s'inscrivent dans la démarche qualité rénovée de valorisation et d'expertise financière et fiscale au profit des décideurs locaux. L'expertise financière est ainsi un outil d'aide à la gestion et à la décision.

Au total, 40 analyses financières ont été réalisées soit directement par le service soit en soutien des comptables. De nombreuses études et simulations fiscales ont également été proposées aux collectivités.

Garantir la solidité financière des institutions publiques et le civisme fiscal

Des procédures de dépenses modernisées

Dans le même souci de dégager des gains de productivité et d'améliorer les délais de paiement des fournisseurs, la DDFiP a développé, depuis plusieurs années déjà, un partenariat avec certaines collectivités ou établissement.

Cette démarche a été poursuivie en 2017. Une convention a été signée avec le Centre hospitalier de Dax. Le Président du Conseil départemental des Landes et le Directeur départemental des finances publiques ont de même signé l'installation du nouvel agent comptable pour le GIP Village Landais Alzheimer.

Indépendamment de ses missions départementales, la DDFiP des Landes est aussi comptable assignataire des services d'infrastructures immobilières du ministère des Armées . A ce titre, elle a assuré la payement de plus d'1,2 milliard de dépenses en 2017.

Une mission de contrôle pleinement assumée

Contrepartie du système déclaratif, une forte présence dans le domaine du contrôle est la garantie nécessaire d'un bon civisme fiscal.

Au cours de l'année 2017, la DDFiP a engagé près de 200 contrôles fiscaux externes (vérifications de comptabilité pour l'essentiel). 5 300 contrôles sur pièces ont de même été conduits. A l'issue de ces différentes procédures, 16,9 millions d'euros de droits ont ainsi été rappelés au cours de l'année.

Dans les cas les plus graves, cette action répressive peut comporter des suites pénales. Deux plaintes pour fraude fiscale ont ainsi été déposées en 2017.

Enfin, en matière de comptes locaux, près de 300 régies communales ont fait l'objet d'une vérification en 2017.

L'accueil, l'hébergement et l'insertion

Les dispositifs d'hébergement

(hors dispositif d'hébergement Allocation Logement Temporaire ALT)

1 869 583 € de soutien financier de l'Etat

157 places d'hébergement *(+6%)* au 31 décembre 2017, dont 98 en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

78 places d'hébergement **«d'urgence»** et **78 places «d'insertion/stabilisation»**

11 structures d'hébergement *(dont 4 CHRS)* et **4 associations gestionnaires**

Le parc d'hébergement financé via l'allocation de logement temporaire (ALT)

304 877 € de soutien financier de l'Etat

90 logements mobilisés *(+2%)* au 31 décembre 2017

13 organismes, dont 4 Centres Communaux d'action sociale (CCAS)/ Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) et 9 associations

Le recours au dispositif hôtelier

309 229 € de soutien financier de l'Etat

14 235 nuitées *(+44%)* durant l'année 2017

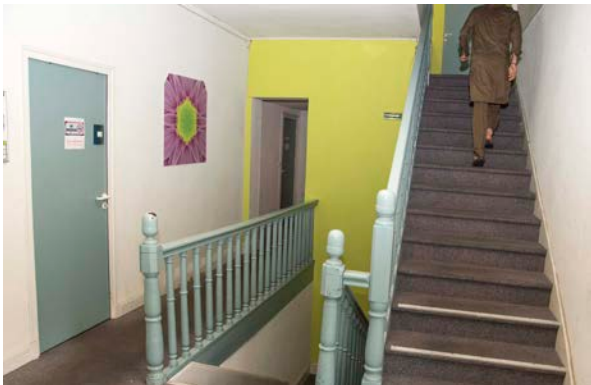

L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

85 917 € de soutien financier de l'Etat

20 places d'hébergement *gérées par l'association ALP-LISA*

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile

1 160 602 € de soutien financier de l'Etat

201 places d'hébergement *(+73%)*, au 31 décembre 2017, réparties sur 2 centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)

Les centres d'accueil et d'hébergement

1 233 859 € de soutien financier de l'Etat

211 places en centre d'accueil et d'orientation (CAO) qui ont accueilli 257 migrants dans l'année

5 CAO : Aire-sur-l'Adour, Mont-de-Marsan, Saint-Vincent-de-Paul, Soustons et Biscarrosse *(ce dernier n'est ouvert temporairement que quelques mois dans l'année)*

494 202 € de soutien financier de l'Etat

66 places en centre d'accueil et d'orientation pour Mineurs (CAOMi) qui ont accueilli 44 migrants dans l'année

2 CAOMi : Aire-sur-l'Adour et Biscarrosse

L'accès au logement des personnes défavorisées

Les publics en souffrance identifiés sont globalement pris en charge. L'enjeu des années à venir consiste à renforcer les actions préventives avec des actions concrètes et coordonnées avec les autres services à vocation sociale du département.

Le droit au logement opposable

L'activité au titre du droit au logement opposable (loi DALO) connaît une baisse en 2017 : **62 dossiers instruits** *(-38%)* pour **23 relogements reconnus prioritaires et urgents** *(-32%)*.

Soutien financier de l'Etat : **35 307 €,** *par le biais du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)* .

L'objet du FNAVDL est de financer des actions d'accompagnement personnalisé de personnes reconnues prioritaires et auxquelles un logement doit être attribué en urgence au titre du droit au logement opposable (DALO).

La commission d'examen des situations individuelles

Le nombre de dossiers est en baisse. Le repli sur soi des personnes en difficulté rend difficile l'identification préventive des ménages en souffrance. Une meilleure communication envers ces publics et une meilleure articulation des dispositifs sont en cours d'évolution.

Outil du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), **la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale** (MOUS *relogement*) est le dispositif le plus utilisé. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (action sociale, logement) qui vise à **développer l'accès au logement des plus défavorisés**.

Elle assure l'interface entre les structures ayant à connaître les problèmes des personnes défavorisées face au logement et les offreurs potentiels du logement. **Soutien financier de l'Etat** aux porteurs de projet en 2017 **: 32 724 €.**

L'information de la jeunesse, le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes

L'Information Jeunesse (IJ)

La DDCSPP anime le réseau des 14 Bureaux et Points Information Jeunesse des Landes à raison de 5 réunions/an en direction des animateurs-informateurs autour de thématiques variées. En 2017, elles ont été complétées par :

- 2 journées régionales à Bordeaux pour le séminaire régional de l'information jeunesse
- 2 journées de formation à Morcenx sur le thème «Gestion d'une équipe, management»

De par son action généraliste, le réseau IJ constitue un observatoire local des attentes, besoins et préoccupations des jeunes. Il est un des maillons essentiels sur lequel s'appuie notre action départementale en direction des jeunes et constitue un interlocuteur repéré des politiques de jeunesse.

En 2017, le réseau Information Jeunesse a participé au comité de pilotage et contribué à la création de l'application internet « **alendroit40** » à l'adresse **www.tatout40.info**

Initiée par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) des Landes, cette aplication a été créée pour informer les landais de 14 à 25 ans sur leurs droits et toutes thématiques les concernant.

Favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes

Depuis 19 ans maintenant, les Landes ont mis en place un dispositif partenarial d'aide aux projets de jeunes appelé **« Landes Imaginactions »**. Financé par l'Etat, le Conseil départemental, la CAF, la MSA et depuis 2012 par le Conseil régional d'Aquitaine, ce dispositif a accompagné depuis sa création plus de **250 projets de jeunes de 12 à 30 ans**.

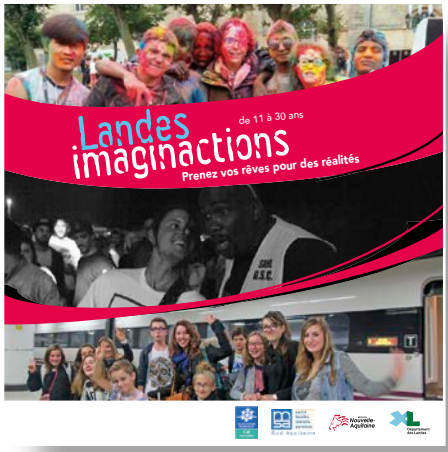

En 2017, 34 dossiers ont été déposés et 30 dossiers éligibles ont été retenus. **27 projets** *(+93%)* ont été soutenus par l'Etat à hauteur de **8 892€** soit **15% du montant total** des ces projets. Il s'agit de 20 projets centrés sur la mobilité, 4 sur la culture, 1 sur le sport et 2 sur l'action solidaire.

Un concours photo sur ces projets et l'exposition des photographies primées sur les panneaux d'affichage de la ville de Dax et de Mont-de-Marsan, ont permis de valoriser et de promouvoir l'implication des jeunes dans le dispositif **« Landes Imaginactions ».**

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

Le Centre National pour le Développement du Sport

Les crédits du CNDS se sont élevés en 2017 à **705 451 €**. Les subventions ont bénéficié à **55 associations sportives** et **42 Comités Départementaux**.

Le **dispositif Emplois CNDS** a financé directement **31 emplois** en 2017 dont 14 créations pour un montant de **376 100 €**.

3 apprentis ont été **soutenus** à hauteur de 7 157 € et **3 projets** « *sport santé* » « *j'apprends à nager*» et « *citoyen du sport public féminin* » ont bénéficié de 29 800 € de subventionnement.

Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le CNDS est doté d'un **plan « Héritage et Société »**. Cette enveloppe a notamment pour objectif d'encourager le **développement d'équipements de proximité en accès libre** au service du sport pour tous.

Dans le département, **14 projets** ont été **instruits**, **9 ont été financés** pour un montant total de **203 000 €**.

Dans le cadre du **subventionnement aux équipements sportifs**, 6 dossiers ont été instruits, **2 sont éligibles et seront financés** : la mise en accessibilité du **gymnase de Le Vignau** avec un **subventionnement de 11 600 €** et la construction du **centre aquatique de Dax** avec un **subventionnement de 800 000 €**.

© Le GRAND DAX

La protection des populations

En matière de **contrôles d'établissements d'APS** (activités physiques et sportives) l'accent a été mis cette année sur les activités de loisirs : équitation, sports nautiques, piscines, parcours acrobatiques en hauteur, activités motorisées. **90 établissements ont été contrôlés**. Les non conformités restent mineures et se règlent essentiellement par des rappels de la réglementation.

Les **éducateurs sportifs** en capacité d'encadrement contre rémunération, se sont vus délivrer **324 cartes professionnelles**. Il a également été délivré **61 attestations de stagiaires** qui permettent aux éducateurs sportifs en formation d'encadrer contre rémunération.

Il est à noter que 4 cartes professionnelles ont également été retirées.

Favoriser le développement équilibré et durable du territoire

La politique de la ville

Plus de 2 millions d'euros dédiés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2017

En 2017, l'Etat a alloué une enveloppe de 320 000 euros aux contrats de ville de Mont de Marsan Agglomération et du Grand Dax. La part des financements dédiés aux actions du pilier emploi et développement économique est en augmentation, et représente 30% du contrat de ville de Mont de Marsan Agglomération et près de 50% de celui du Grand Dax. Au total, 85 projets ont été présentés à l'appel à projet des deux contrats de ville, dont 18 nouveaux, ce qui témoigne de la dynamique associative sur ces territoires. Par ailleurs, afin d'améliorer au quotidien les relations entre habitants et services publics, l'Etat accorde une aide forfaitaire pour le déploiement de dix postes de médiateurs sur les quartiers prioritaires.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville recouvre une grande diversité d'interventions et requiert l'appui de l'ensemble des acteurs concernés pour agir sur différents leviers. Ainsi, au delà du contrat de ville, la mobilisation des services de l'Etat s'élève à plus de deux millions d'euros, ce qui correspond au total des crédits de droit commun de l'Etat dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la santé, de la culture, ainsi que les crédits de la Caisse d'allocation familiale.

En outre, un plan de prévention de la radicalisation a été élaboré en 2017 par l'Etat en lien avec chaque Agglomération en vue de constituer une annexe au contrat de ville. Il comprend trois axes : l'amélioration du repérage, la formation et la sensibilisation des acteurs de terrain, et le renforcement des actions de prévention.

Renforcer la mixité sociale sur les quartiers

L'attribution des logements sociaux est un enjeu majeur pour la mise en oeuvre du droit au logement et de la mixité sociale. En effet, la situation actuelle de l'occupation du parc social est marquée par la concentration croissante des ménages les plus pauvres et une ségrégation territoriale.

Les établissements publics de coopération intercommunale sont devenus chefs de file de la politique de gestion des demandes et des attributions de logements sociaux dans un nouveau cadre défini par la loi relative à l'égalité et la citoyenneté.

La conférence intercommunale du logement (CIL), mise en oeuvre sur Mont de Marsan Agglomération et le Grand Dax, sont chargées d'élaborer les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document cadre.

En complément de ces engagements locaux, la loi fixe deux objectifs de résultats :

- l'attribution d'au moins 25% des logements qui se libèrent chaque année hors QPV au quart des ménages qui disposent des ressources les plus faibles parmi les demandeurs de logements sociaux
- l'attribution d'au moins 50% des logements sociaux en QPV aux trois quarts des ménages qui disposent des ressources les plus élevées parmi les demandeurs de logements sociaux.

Accompagner les enfants dans la réussite scolaire et éducative

Le programme de réussite éducative s'adresse à des enfants rencontrant des difficultés scolaires, éducatives, sociales, etc. Il vise à proposer un parcours individualisé, composé d'actions visant à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques, ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

A Mont de Marsan Agglomération, le Programme de Réussite Educative permet d'accompagner chaque année plus de 130 enfants en difficulté.

Le dispositif, labellisé en juillet 2017 par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, a été déployé sur le Grand Dax et prévoit un parcours d'accompagnement de 30 enfants.

Informer et sensibiliser sur la sécurité routière et les métiers de la sécurité

La Préfecture des Landes et l'Agglomération de Mont-de-Marsan, en partenariat avec des associations intervenant sur les quartiers de la politique de la ville, ont organisé deux « Journées de la prévention routière et de la citoyenneté » en juillet 2017 sur les quartiers du Peyrouat et de la Moustey.

Durant ces journées, le public a pu découvrir de nombreux ateliers sur la sécurité routière (simulation conduite deux roues, parcours simulation alcool) mais aussi rencontrer les professionnels de la sécurité (présentation des métiers de la sécurité avec la Gendarmerie, la Police nationale et l'Armée de Terre et de l'Air) et des associations sur différentes thématiques comme l'accès au droit, le service civique... Les démonstrations par un cascadeur d'un crash test et d'un freinage d'urgence ont permis d'illustrer les conséquences d'une conduite à risque.

L'objectif de ces deux journées était de promouvoir une conduite citoyenne et sécurisée en sensibilisant les usagers de la route au respect du code de la route et un partage de l'espace.

Nouveau Programme de Renovation Urbain

Le dossier **programme de rénovation urbaine I** (PRU) de Mont-de-Marsan est aujourd'hui terminé, les derniers dossiers de subvention ont été instruits en 2017.

A ce jour, l' Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a réglé la totalité de la subvention soit **11 550 000 €**.

Concernant le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU ou PRU II), l'aide financière à l'ingénierie pour définir le futur projet est en cours de règlement, pour un montant de 136 000 €.

La convention de renouvellement urbain, pour sa part, est en cours de rédaction. Elle pourra être signée d'ici la fin juin 2018. Le nouveau concours de l'Etat devrait s'élever à la somme de **4 000 000€**.

Amélioration du parc de logements privés

Par le biais de l'**Agence nationale de l'habitat** (ANAH), qui met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés, **593 logements ont été aidés en 2017** soit +6% d'évolution sur la période 2017/2016, avec un subventionnement de **4 252 000€**.

Logements Locatifs Sociaux

Le département des Landes compte aujourd'hui près de 13 000 logements locatifs sociaux.

Ce parc public a augmenté de près de 1,5 % depuis l'année dernière. Il représente environ 4,4% du parc de la région « Nouvelle-Aquitaine ».

L'année 2017 reste une année importante en matière de programmation de logements sociaux. L'Etat a ainsi programmé 530 prêts locatifs à usage social (PLUS), 192 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), 415 prêts locatifs sociaux (PLS) et 97 prêts sociaux de location-accession (PSLA), soit 1 234 logements sociaux sur l'année, contre 700 en moyenne annuelle depuis 2008.

Cette programmation a été la deuxième de la région Nouvelle-Aquitaine, après celle de la Gironde.

Le soutien aux collectivités locales

La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant total de dotation globale de fonctionnement (DGF) attribué dans le département des Landes est de 145 871 322 €, il était de **157 746 240 € en 2017**, soit une baisse de 7,5% entre 2015 et 2016. La baisse 2015-2016 était de 10,75%.

La loi de finances pour 2017, a consenti un renforcement des composantes péréquatrices de la DGF afin de rendre plus soutenable la contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités les plus fragiles.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquittée sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale ; le taux applicable est de 16,404% des dépenses éligibles.

Initialement prévu pour compenser la TVA acquittée par les collectivités territoriales et leurs groupements sur leurs dépenses d'investissement éligibles, il a été élargi par la loi de finances pour 2016 à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie) à compter du 1er janvier 2016.

Bilan 2017 :

Le Conseil départemental des Landes, les communes (126 sur 330) et certains autres bénéficiaires (CCAS, CIAS, SDIS…etc) ayant signé en 2009 ou 2010 le plan de relance, pour lesquels le FCTVA est payable l'année N+1, ont pu à leur tour bénéficier de cette disposition.

Sur un total FCTVA payé de 37 891 659,89 €, soit une augmentation de 7,78% par rapport à 2016 toutes collectivités confondues, le versement au titre des dépenses d'entretien représentait 2,38% du montant, soit 900 262,80 € (augmentation de 407,73% par rapport à 2016).

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Une enveloppe financière de 8 836 345 € avait été attribuée en 2016 au département des Landes pour le financement d'opérations représentant un investissement total de 26 760 639 €.

En 2017, le gouvernement a souhaité soutenir l'investissement public en majorant sensiblement les crédits de la DETR. L'enveloppe financière de la **DETR a été de 11 301 137€** qui a permis le financement de 219 opérations, représentant 35 493 407 € d'investissements.

Il est significatif de constater l'importance de l'effet levier de la DETR sur les investissements des collectivités depuis plus de trois ans.

Dotation de soutien à l'investissement local

Le Gouvernement a souhaité prolonger l'effort de l'Etat en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) aussi bien sur l'enveloppe dédiée *« contrats de ruralité »* que sur l'enveloppe *« Grandes thématiques ».*

Dotation de soutien à l'investissement local « *contrat de ruralité* »

Quatre contrats de ruralité ont été signés dans les Landes **en 2017**, destinés à accompagner les projets de territoire sur 6 thématiques:

- l'accès aux services publics et marchands et aux soins
- la revitalisation des bourgs-centres
- l'attractivité du territoire
- les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- la transition écologique et énergétique
- la cohésion sociale

L'objectif est de fédérer les acteurs, avec le soutien de l'Etat, pour accompagner la mise en oeuvre de projets de territoire, du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Haute Lande, du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent, du PETR Adour Chalosse Tursan et de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

En 2017, une enveloppe de **1 349 139 €** au titre de la DSIL a permis de financer 23 opérations dans les quatre contrats de ruralité signés en 2017.

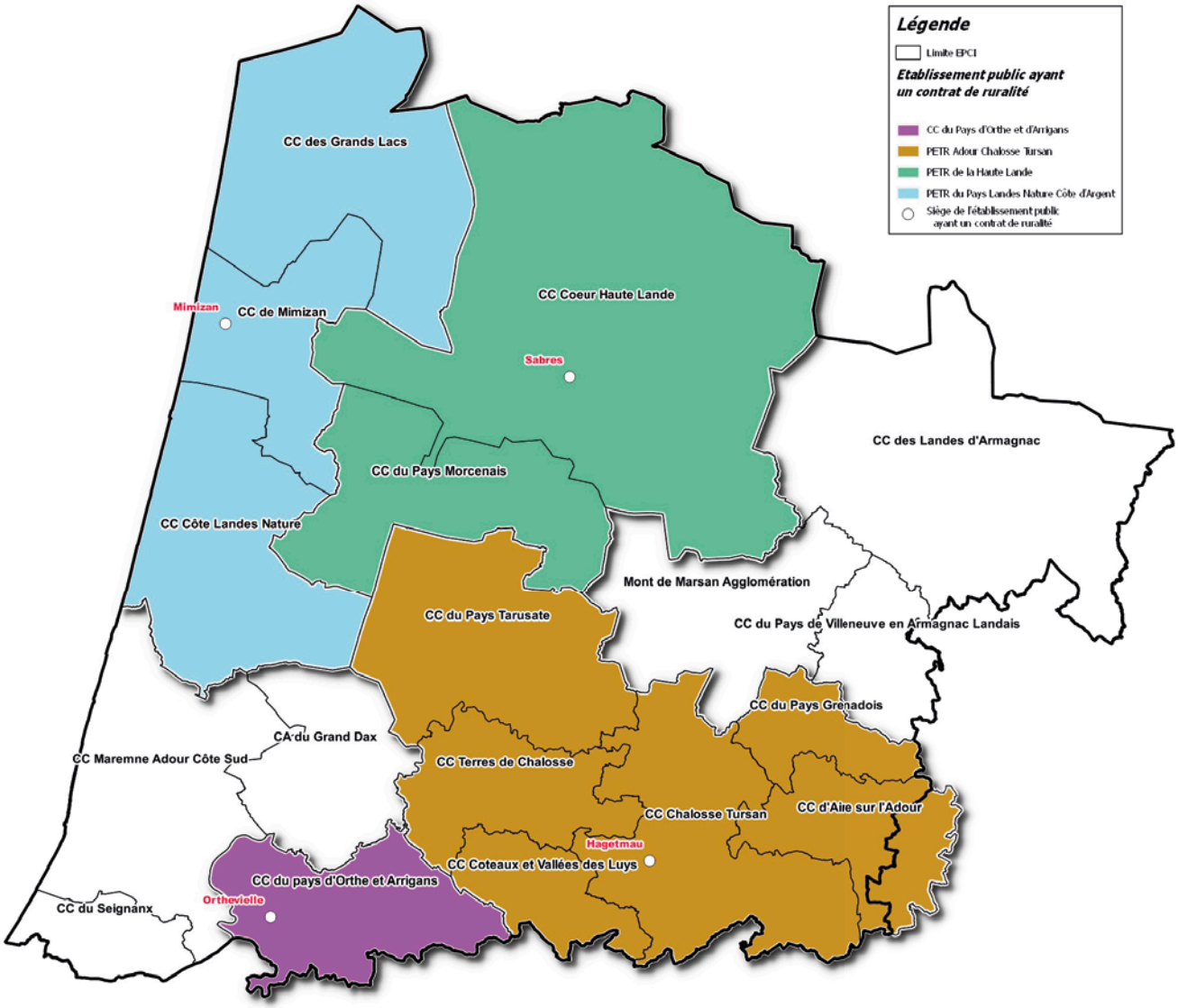

Dotation de soutien à l'investissement local « *Grandes thématiques* »

La DSIL est intervenue en 2017 à hauteur de **2 789 545€** pour financer 6 opérations structurantes concernant les grandes thématiques à des taux significatifs. Des opérations importantes ont été financées telles que la création du boulevard Nord à Mont-de-Marsan, les Halles de Dax, l'aménagement du centre bourg des communes de Biscarrosse, Castets et Samadet.

FNADT/CPER volet territorial

509 385 € avaient été attribués par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), sur le contrat de plan Etat-région (CPER) et hors CPER, à des opérations essentiellement liées au littoral en 2016, ainsi qu'à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

13 opérations diverses et variées ont bénéficié du FNADT *(CPER et hors CPER)* **pour un montant total de 1 102 478€ en 2017.** Outre les actions sur le littoral, le FNADT a financé des opérations relatives à la création de pépinières d'entreprises à Mont-de-Marsan et à Haut-Mauco, de maisons de santé pluridisciplinaire à Labrit et à Labouheyre et au fonctionnement de trois MSAP (Aire-sur-l'Adour, Peyrehorade et celle créée par la Communauté de Communes de Maremne-Adour-Côte-Sud).

	montant 2015	montant 2016	montant 2017
DETR	8 756 934 €	8 836 345 €	11 301 137 €
FSIPL/DSIL		5 961 374 €	2 789 545 €
DSIL *«contrats de ruralité»*			1 349 139 €
FNADT/CPER	941 550 €	509 385 €	681 396 €
	9 698 484 €	**15 307 104 €**	**16 121 190 €**

+ 66% en 2 ans

Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales

En 2017, les services de la préfecture ont reçu **59 998 actes au titre du contrôle de légalité** dans les domaines de la commande publique, de la fonction publique territoriale, des affaires communales et intercommunales, de l'urbanisme et dans le cadre du contrôle budgétaire. Plus de 90 % de ces actes sont transmis par voie dématérialisée, le département des Landes présente le meilleur taux de transmission par l'application ACTES au niveau national.

En début d'année 2017, une circulaire générale à l'ensemble des collectivités a rappelé les actes soumis à l'obligation de transmission.

Le taux de contrôle des actes prioritaires est de 87 % pour l'année 2017. Ces actes ont fait l'objet de recours gracieux (25 courriers) et de nombreuses lettres d'observation permettant aux collectivités d'améliorer leurs procédures pour l'avenir. Le service de la préfecture en charge du contrôle de légalité s'investit de plus en plus dans sa mission de conseil auprès des collectivités locales. Les échanges sur les projets de délibérations ou les demandes de conseils juridiques représentent une part croissante de l'activité du service.

Intercommunalités, structures territoriales

Quatre nouvelles communautés de communes ont été créées le 1er janvier 2017 par fusion de 10 communautés de communes préexistantes, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par l'État en mars 2016 et approuvé par les élus membres de la CDCI.

- CC Coeur Haute Lande (fusion de 3 CC)
- CC de Chalosse Tursan (fusion de 3 CC)
- CC de Terres de Chalosse (fusion de 2 CC)
- CC du Pays d'Orthe et Arrigans (fusion de 2 CC)

L'année 2017 a été consacrée à la mise en place de ces nouvelles structures. Les services de la préfecture, de la sous-préfecture de Dax, de la DDFiP et de la DDTM ont accompagné très étroitement les élus dans cette démarche : harmonisation des compétences et des tarifs, lissage de la fiscalité locale, financement des projets intercommunaux et mise en œuvre de la planification en matière d'urbanisme sur les nouveaux périmètres.

Au 1er janvier 2017, les Landes comptent 18 EPCI à fiscalité propre dont 2 communautés d'agglomération.

La mise en œuvre de la loi NOTRE, commencée en 2016 par les fusions d'EPCI à fiscalité propre, a continué en 2017. Les EPCI à fiscalité propre ont anticipé la prise de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1er janvier 2018. Des réunions d'information conjointes DDTM et service de la préfecture ont eu lieu sur le territoire des collectivités pour vulgariser cette matière très technique et accompagner les élus et leurs services.

Le 1er janvier 2018, a été créée par arrêté préfectoral la première commune nouvelle des Landes.

Il s'agit de la commune de Rion-des-Landes qui regroupe, à leur demande, les anciennes communes de Rion-des-Landes et de Boos (3000 habitants).

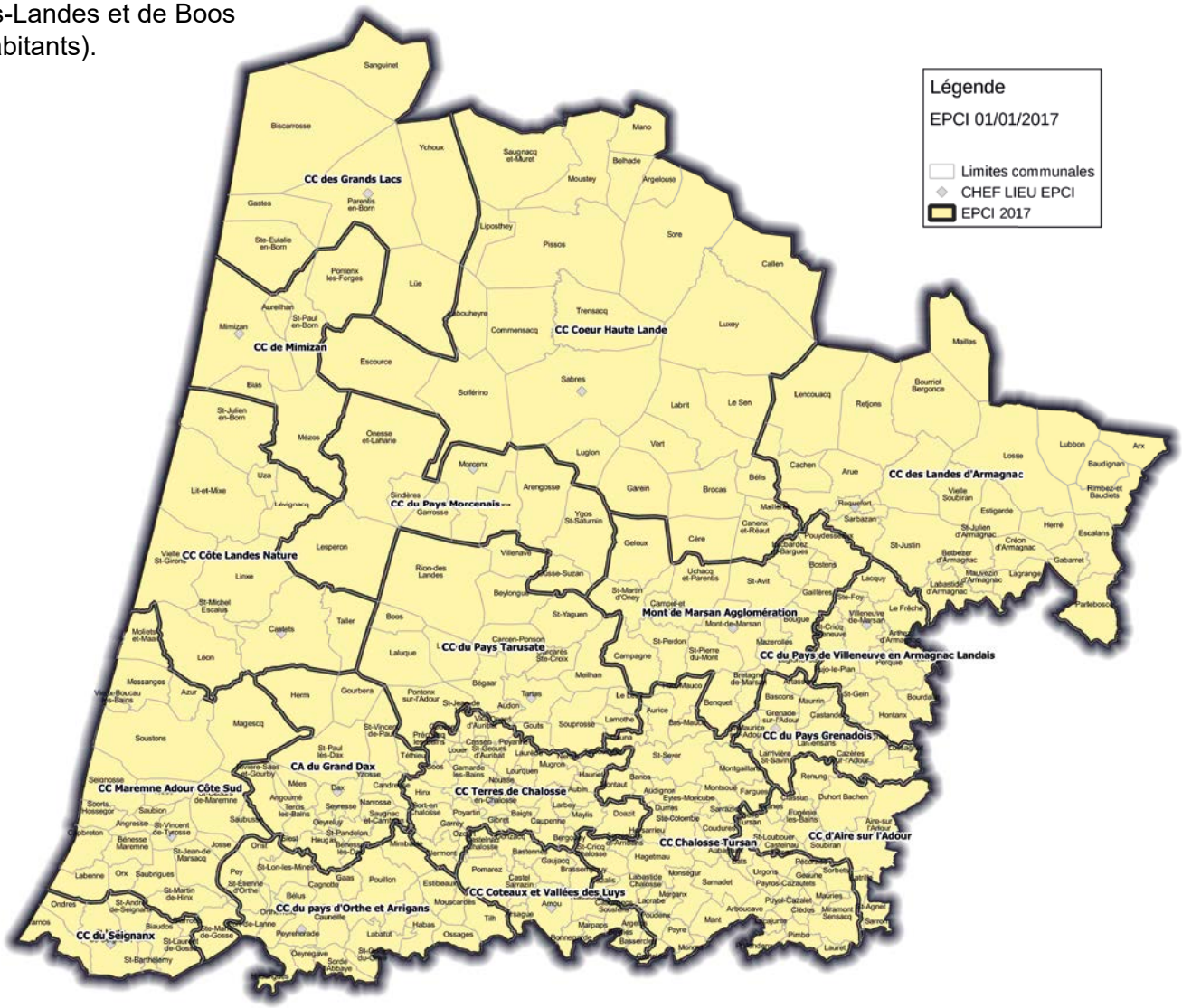

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Conformément à l'article 98 de la loi NOTRE, la préfecture et le conseil départemental ont engagé les travaux nécessaires à l'adoption du SDAASP dès le début de l'année 2016. La maîtrise d'ouvrage a été financée par le FNADT (subvention de 40 000 € payée au Conseil départemental des Landes par la préfecture).

Une « enquête usagers » a été réalisée en 2016 sur la qualité de l'accès à un bouquet d'une quarantaine de services. Près de 865 personnes ont répondu à cette enquête dont l'analyse a permis d'enrichir le diagnostic territorial. En janvier 2017, cinq ateliers thématiques ont été organisés par la préfecture et le Conseil départemental avec les acteurs locaux :

- Santé et accès au soin
- Services au quotidien
- Numérique et téléphonie mobile
- Mobilités
- Services sociaux.

Ils ont permis de rédiger les 40 fiches actions qui constituent le volet opérationnel du projet SDAASP.

Lors de la dernière phase de consultation sur le projet de schéma organisée au dernier trimestre 2017, celui-ci a reçu l'avis favorable des 18 EPCI à fiscalité propre des Landes, du Conseil régional et de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Sur cette base, le Conseil départemental a adopté le SDAASP des Landes le 27 mars 2018 et un arrêté préfectoral vient acter sa version finale, qui sera en vigueur pour les 6 années à venir.

Maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

La déprise médicale est une problématique majeure en milieu rural. Aussi, l'Etat participe au financement de ces structures morales constituées de professionnels de santé qui assurent des activités de soins sans hébergement. Ils participent au réseau de santé publique, à des actions de prévention, d'éducation pour la santé dans le cadre d'un projet de santé labellisé par l'ARS. Le projet intègre le projet immobilier et son financement, le fonctionnement interne de la MSP, le projet de santé et les systèmes d'information.

© communication_CCMimizan

© communication_CCMimizan

L'Etat a soutenu financièrement en 2016 la création de la MSP de Mimizan.

En 2017, deux projets ont bénéficié de subventions importantes pour la réalisation de la MSP de Labrit et celle de Labouheyre. Une attention particulière est portée sur le montage financier de ces projets en partenariat avec l'ARS et le Conseil régional.

Les Maisons de service au public (MSAP)

Durant l'année 2017, dans le département des Landes, une nouvelle structure a été portée par la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte-Sud. Elle présente la particularité d'être multi-sites avec son implantation sur les deux communes de Capbreton et Soustons.

Cette MSAP publique vient compléter le réseau actuel des MSAP du département :

- 2 MSAP publiques : portées respectivement par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, à Aire-sur-l'Adour et par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, sur la commune de Peyrehorade. La création de la **MSAP d'Aire-sur-l'Adour** a bénéficié d'une **subvention de 116 798 €** et celle de **Peyrehoradre** de **327 365 €** au titre de la DETR.

- 6 MSAP postales : sur les communes de Geaune, Rion-des-Landes, Roquefort, Saint-Julien-en-Born, Sanguinet et Sore.

L'implantation d'une nouvelle structure à Sabres, portée par la Communauté de Communes Coeur de Haute Lande, devrait venir enrichir l'offre des MSAP sur le territoire landais.

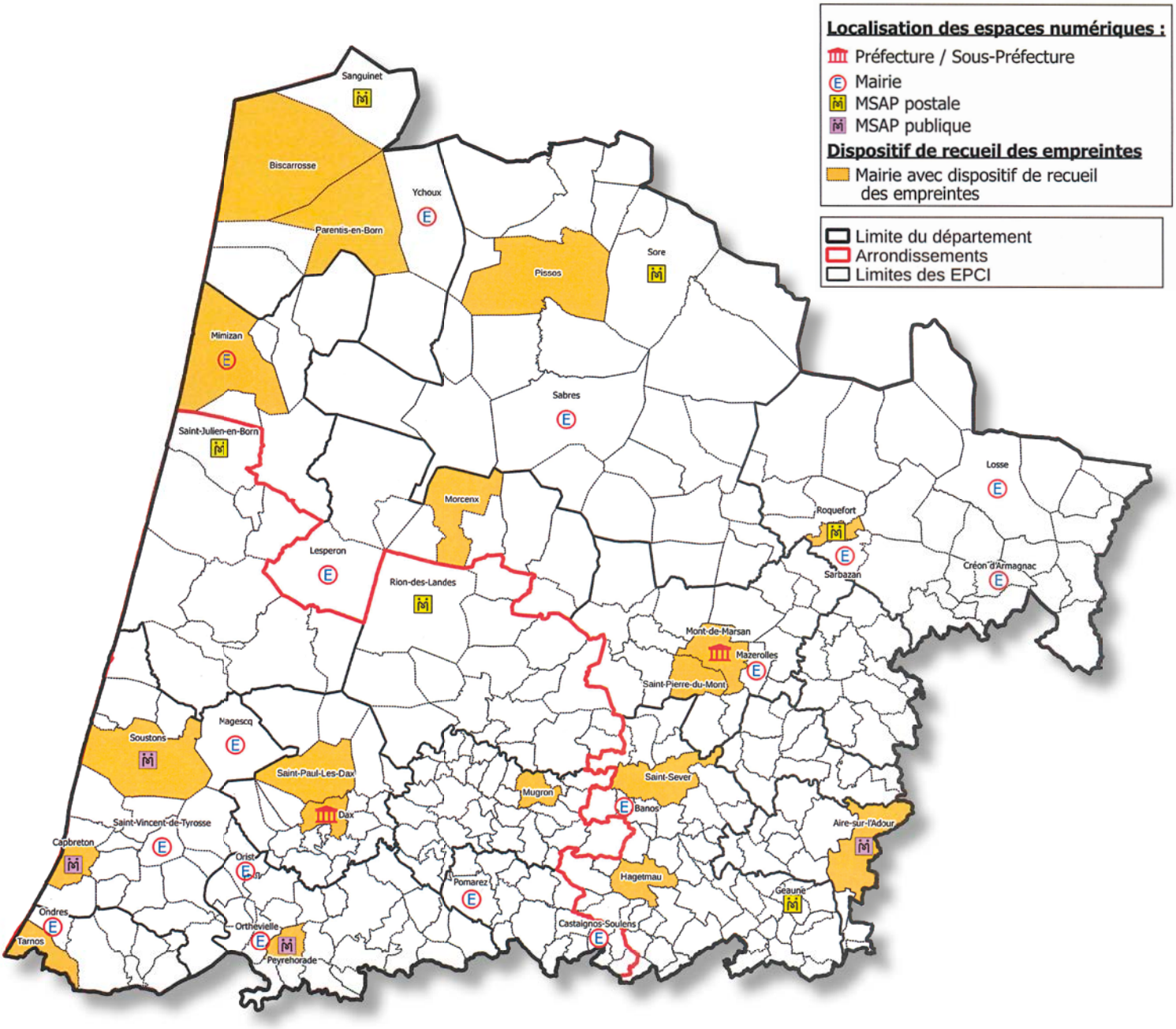

La couverture mobile des territoires

La résorption de la fracture numérique représente un défi majeur de la politique de cohésion des territoires. Afin d'accélérer la transformation numérique de notre pays, il est essentiel que l'internet mobile soit accessible à tous, sur l'ensemble du territoire.

Le Président de la République a fixé 2 objectifs, lors de la première Conférence Nationale des Territoires le 17 juillet 2017 :

- garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (supérieur à 8Mbit/s),
- doter l'ensemble des territoires de la République de réseaux très haut débit (supérieur à 30Mbit/s) d'ici 2022.

L'AGENCE DU NUMÉRIQUE

Le mobile est aujourd'hui indispensable pour l'accès aux communications, à internet et aux démarches administratives en ligne. Il est donc essentiel que les opérateurs continuent à accroître leurs déploiements, en particulier dans les zones rurales, pour atteindre une couverture de qualité généralisée.

En effet, les nouvelles cartes de couverture montrent que moins de 60% du territoire et moins de 90% de la population disposent d'une très bonne couverture.

A l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires qui s'est tenue à Cahors le 14 décembre 2017, le gouvernement a annoncé la généralisation de la couverture mobile de qualité (4G), la révision de la définition des zones blanches, mais également le maintien de la plateforme France Mobile avec un dispositif plus contraignant pour les opérateurs que le système actuel.

La plateforme France Mobile permet d'objectiver et de prioriser les besoins des territoires et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre progressivement, en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions à leur disposition. Ce dispositif permettra d'apporter des solutions à toutes les communes qui auront signalé sur la plateforme les difficultés de couverture constatées.

Depuis le mois de janvier 2017, la préfecture des Landes a présenté la plateforme aux maires et présidents d'EPCI des Landes à différentes occasions.

A ce jour, 13 dossiers landais ont été signalés par l'Etat à l'Agence nationale du numérique et des solutions d'amélioration de la couverture sont progressivement proposées par un ou plusieurs des opérateurs aux communes concernées.

Dans un contexte où la téléphonie mobile est devenue indispensable pour l'accès au numérique, et où il reste de nombreuses zones où la couverture mobile est inexistante ou insatisfaisante, il est essentiel que les communes signalent sur la plateforme en ligne France Mobile, dispositif unique et pérenne, des problèmes de couverture en téléphonie mobile rencontrés sur leur territoire.

L'économie agricole et la gestion durable des territoires

Forêt-Bois et plan chablis

Le massif forestier landais, 565 000 ha, a été sinistré par 2 tempêtes successives, de 1999 et de 2009. Cet espace subit aussi une pression foncière importante, due à la croissance démographique que connaît le département, mais aussi aux nombreux projets de développement comme les panneaux photovoltaïques.

Les deux enjeux principaux sont la poursuite de la reconstitution du massif forestier sinistré, la préservation des espaces forestiers, ainsi que de la ressource associée.

Dans le cadre du plan chablis *(dont l'échéance a été reportée à 2018),* 154 800 ha de forêts ont été nettoyés et 129 000 ha ont été reconstitués à ce jour dans les Landes, pour un montant global de paiement de 350 millions d'euros pour 11 524 dossiers.

Depuis l'initiation de ce plan en 2009, 15 959 dossiers ont été déposés dans les Landes pour un montant total de 405 millions d'euros *(nettoyage + reconstitution)* pour une surface totale de 157 456 ha en nettoyage et 164 056 ha en reconstitution.

Ce contexte nécessite également un travail indispensable avec les partenaires (forestiers, chasseurs) sur l'équilibre sylvo-cynégétique afin de préserver les jeunes reboisements financés par l'Etat avec une obligation de résultat (167 000 ha à reconstituer pour les Landes).

A cet effet, un groupe de travail départemental, des rencontres régulières avec les acteurs et un travail rapproché sur les plans de chasse (attributions et réalisations) ont été mis en place.

La valorisation des données territoriales

La géomatique regroupe l'ensemble des outils qui permettent de collecter, analyser, représenter et diffuser des données géographiques. En matière de coordination des politiques publiques et d'appui territorial la DDTM est le service d'information « territoires » de l'Etat dans le département. Elle dispose des compétences en géomatique et en système d'information des territoires pour accompagner les services de l'Etat. La DDTM dispense les formations appropriées et met en place les outils d'aide à l'instruction et à la prise de décision (une dizaine couramment utilisés). Elle capitalise, diffuse, met à disposition les données du territoire et se charge de leur valorisation (participation à deux Porter à Connaissance de PLUi, publications de deux « Repères Landais »).

La maîtrise des mutations du foncier et la valorisation des friches

Forte des premiers résultats de l'expérimentation menée en 2016, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a décidé de généraliser la démarche d'identification des parcelles à valoriser, à l'ensemble du département, avec la mise en œuvre d'un observatoire dédié.

Prévu sur 3 ans, l'exercice est en cours sur les espaces à usage agricole et forestier. Sur les zones urbanisées et à urbaniser, l'identification du potentiel résiduel libre a été réalisé en 2017. Réalisée par la DDTM sur l'ensemble des documents d'urbanisme numérisés du département, cette identification a pour objectif de s'interroger sur la vocation des parcelles non bâties, incluses dans ces zones, et fournir aux collectivités un outil supplémentaire dans leur réflexion PLUi.

Les territoires des Communautés d'Agglomération du Grand Dax et ceux de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour ont été examinés. Ces collectivités comptent 64 700 ha de surface totale et plus de 6 200 ha, soit 9,6%, que les partenaires ont ainsi identifié comme pouvant connaître une mise en valeur.

Avancement de la démarche :

Sont en cours, le Marsan Agglomération et la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud. Suivront les territoires de la Communauté de communes du Seignanx et de la Comunauté de communes du Pays Tarusate.

Plan de prévention des risques littoraux

Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Mimizan a été approuvé le 1er décembre 2017.

Les PPRL du secteur Bourret-Boudigau et du secteur « courant de Soustons » sont engagés.

Les documents d'information préventive sont mis à jour régulièrement. Les transmissions d'informations aux maires (TIM) sont en cours sur les communes d'Arue et Sarbazan pour le risque effondrement karstique.

Le fil conducteur des PPRL demeure la mise en sécurité des personnes et des biens lors d'évènements climatiques touchant le littoral. Toutefois, ils sont conduits et mis à jour en tenant compte de la pérénisation de l'attractivité et du développement économique des territoires concernés.

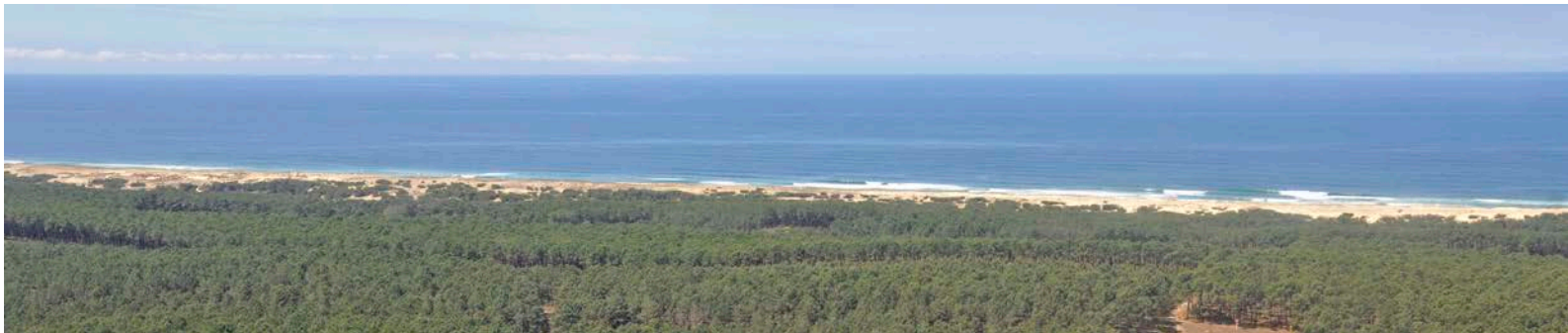

L'environnement

L'activité demeure très importante en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques, en raison du nombre et de l'importance des projets. De nombreux sujets portent sur les relations entre agriculture, forêt et environnement. Parmi ceux-ci, l'agriculture et la gestion de la ressource en eau, les prélèvements pour l'irrigation et les pollutions diffuses sont essentiels.

L'activité de l'Etat reste par ailleurs très soutenue dans le domaine de la chasse, à la hauteur du nombre de chasseurs et de la sensibilité de cette activité dans le département. 1 469 arrêtés ont été pris en 2016.

Les risques

La finalisation des 3 plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prescrits depuis 2010 (Bourret Boudigau, Courant de Soustons et Courant de Mimizan) est prévue pour fin 2017 pour le Courant de Mimizan et fin 2018 pour les deux autres.

La révision du plan de prévention des risques inondations (PPRI) d'Aire-sur-l'Adour est en cours et devrait être achevée mi 2018.

Sur le Territoire à risque d'inondation important (TRI) de Dax, le document de Stratégie Locale pour la Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), réalisé par l'Institution Adour (IA) dans un cadre en concertation avec les acteurs, a été approuvé en décembre 2016.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet est cours de réalisation.

L'avancement de la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des batiments

1 200 dossiers d'agendas ont été déposés depuis 2015 (avec suivi des demandes de prorogation du délai de dépôt des Ad'AP accordé aux collectivités, suivi des Ad'AP déposés depuis 2015, suivi des collectivités non concernées par la démarche des Ad'AP).

Le soutien financier de l'Etat est assuré par la DETR.

23 réunions de la sous-commission départementale d'accessibilité ont été organisées en 2017 (sous la direction de la DDTM des Landes).

Le contrôle du respect des règles de construction est un outil au service d'une grande qualité des bâtiments. Il vise à améliorer la qualité des constructions et à sensibiliser les acteurs de la construction sur les causes et effets des non-conformités. Tous les bâtiments neufs sont susceptibles d'être contrôlés.

Les inspections sur logements neufs ont produit 72 contrôles sur attestations, 59 contrôles sur le respect de la norme RT2012 et 13 contrôles sur sur le respect des normes Accessibilité. Ces contrôles ont concerné 287 logements (dont 167 collectifs) et ont donné lieu à 48 procès verbaux (dont 13 adressés aux procureurs de la République), 4 jugements avec des rappel à la loi, des peines financières et des obligations de mise en conformité des lieux avec astreinte financière journalière.

L'accompagnement de la transition énergétique, le soutien au territoire à énergie positive pour la croissance verte

La contractualisation «Territoire à Energie Positive pour la Coissance Verte» s'est poursuivie en 2017 avec deux nouveaux lauréats : la communauté de communes du Seignanx et le Parc Naturel des landes de Gascogne, dont 14 communes landaises sont concernées et un avenant signé par la communauté de communes des Landes d'Armagnac pour **1 224 717€** d'aides supplémentaires portant le montant total des **aides de l'Etat à 6 724 717€**.

Quatre communautés de communes ont débuté l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial afin de réduire leur consommation énergétique et développer les énergies renouvelables et ainsi limiter les émissions de polluants et gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique.

Un pôle développement des énergies renouvelables a été créé, les premiers travaux ont porté sur les énergies thermiques renouvelables.

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

La commission départementale d'Orientation Agricole est composée de l'administration et des Organisations Professionnelles Agricoles du département.

Elle donne son avis sur :
- les projets d'installation des jeunes agriculteurs
- les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations
- les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations
- les demandes d'autorisations d'exploiter
- l'attribution des quotas, le transfert de droits à primes

Plus généralement, elle est consultée à chaque fois que le préfet doit déterminer des priorités dans le cadre des orientations fixées par le plan de développement rural national (PDRN). Elle met en œuvre les politiques communautaires, nationales et départementales d'accompagnement des agriculteurs. Elle vise à maintenir un maximum d'actifs agricoles disposant d'un revenu proche du revenu de référence départemental, à renforcer les exploitations familiales et à éviter les démembrements d'exploitations viables.

Agriculteurs en difficultés : le nombre dossiers en CDOA a augmenté en 2017. 65 dossiers ont été présentés en CDOA Agridiff en 2017 contre 25 en 2016. Un tiers des dossiers 2017 concerne des agriculteurs en difficultés suite à des maladies, les deux tiers restants ont présenté des dossiers pour des difficultés économiques dont la majorité est liée à la crise aviaire. Au total, en 2017, l'Etat a versé 84 500€ d'aides aux agriculteurs en difficulté.

GAEC : on dénombre 91 GAEC à ce jour dans les Landes. Quatre formations spécialisées GAEC de la CDOA se sont réunies en 2017, permettant de valider 9 dossiers proposés pour modification et 2 pour agrément.

Contrôle des structures : 330 demandes ont été instruites en 2017, soit une hausse de 7,5 % par rapport à 2016 (307). Ces demandes se sont traduites par la prise de 25 arrêtés d'autorisation d'exploiter et 6 arrêtés de refus. Le nombre d'arrêtés délivrés est en très forte baisse (266 en 2016), conséquence de la réforme du contrôle des structures qui a pour conséquence la délivrance d'autorisations tacites en l'absence de concurrence.

Installation des jeunes agriculteurs (DJA) : en 2017 le nombre de dossiers validés en CDOA est remonté presque au niveau moyen des 5 dernières années (24 pour une moyenne à 26). Le montant total des aides attribuées s'élève à 534 575€ dont **130 355€ de l'Etat**. A noter que la modification du régime d'aide a permis d'augmenter sensiblement le montant moyen des aides attribuées aux jeunes installés, celui-ci étant passé de 15 000€ à 25 000€.

Mission inter-services eau-nature

La mission inter-services eau-nature (MISEN) regroupe l'ensemble des services de police de l'environnement, dans le domaine de l'eau :

- DDTM/Service de la police de l'eau et des milieux aquatiques,
- DDTM/Service de l'économie agricole,
- Agence française pour la biodiversité (AFB),
- Agence régionale de santé (ARS),
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), DDCSPP, DRAAF, ONCFS) et de la nature (DDTM/SNF, ONCFS, ONF, DREAL, DDCSPP, AFB).

Bilan des contrôles en 2017 : près de 2750 hommes jours ont été mobilisés pour la partie nature et 1200 pour la partie eau.

Sur le volet eau, environ 1800 contrôles ont été réalisés, les non-conformités ont été traitées essentiellement par procédures administratives.

Sur le volet nature, la surveillance du territoire a abouti à 105 procédures administratives, 230 timbres-amende et environ 40 procédures judiciaires.

A signaler la signature du protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement le 4 avril 2017 entre la préfecture, les Parquets de Dax et de Mont-de-Marsan et les offices.

Natura 2000

A ce jour, 29 comités de pilotage (COPIL) de sites Natura 2000 sont en place dans le département des Landes et 28 documents d'objectifs (DOCOB) sont validés et mis en œuvre par les structures animatrices.

Publicité

L'Etat a instruit 79 dossiers soumis à autorisation et 4 dossiers soumis à déclaration.

Domaine public maritime

Le domaine public maritime, propriété de l'Etat est géré par la DDTM ; cela comprend les autorisations d'occupations saisonnieres à titre individuel ou dans le cadre de concessions de plage. Des contrôles ont permis de vérifier que toutes les occupations étaient repliées et les sites remis en état à la fin de la saison touristique.

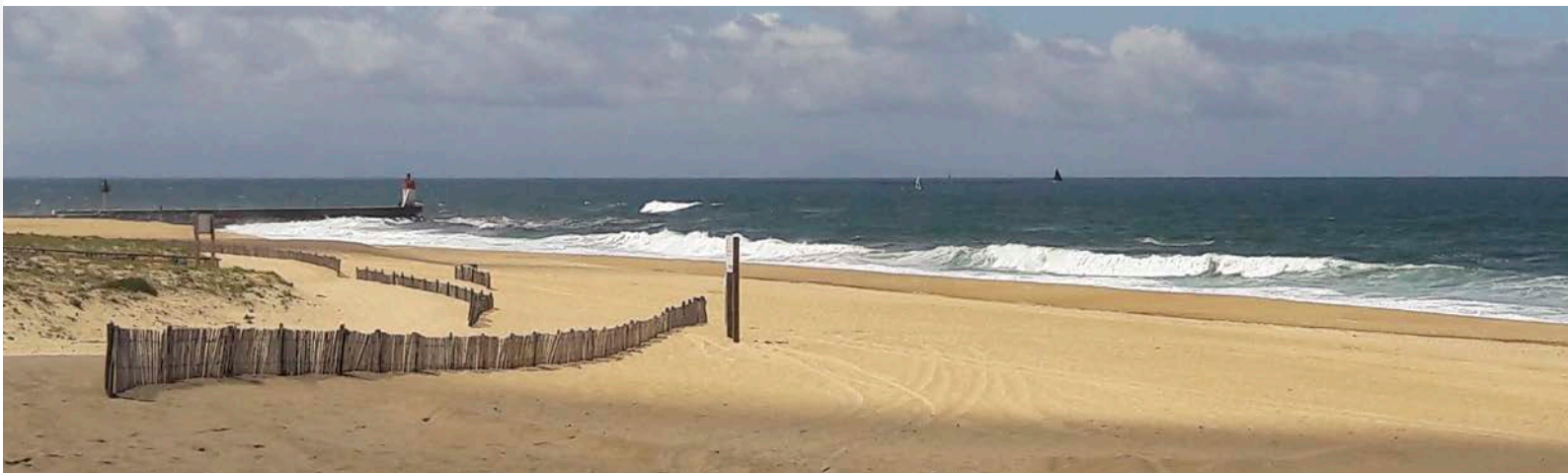

Préfecture des Landes

24-26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan cedex

05 58 06 58 06
prefecture@landes.gouv.fr
http://www.landes.gouv.fr

@Prefecture40

@Prefecture40